

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

**Rapport 2020 sur la mise en œuvre de la Recommandation du CAD sur le
déliement de l'APD**

Le document [DCD/DAC(2020)54/REV1] a été soumis au CAD pour APPROBATION via la procédure écrite.

Aucune objection n'a été reçue à la date butoir du 20 novembre 2020, le document est donc considéré APPROUVÉ et publié comme FINAL et DECLASSIFIÉ.

Personnes à contacter :

Aussama Bejraoui (Aussama.Bejraoui@oecd.org).

Julia Benn (Julia.Benn@oecd.org).

JT03473660

Table des matières

1. Résumé	3
2. Introduction	5
3. Déliement des formes d'APD définies dans la Recommandation.....	6
4. Tendances générales du déliement de l'aide	22
Annexe A. Tableaux	27

Tableaux

Tableau 1. Projets d'APD notifiés par l'Allemagne et contrats attribués correspondants	13
Tableau 2. Comparaison des volumes d'APD notifiés dans le SNPC et des volumes de contrats attribués notifiés dans le cadre des dispositions relatives à la transparence.....	14
Tableau 3. Proportion de contrats attribués à des fournisseurs provenant de PMA et de PPTE par taille de contrat, 2017-18.....	20
Tableau A.1. Tableau 1. APD bilatérale des membres du CAD aux PMA et aux PPTE n'appartenant pas au groupe des PMA.....	27
Tableau A.2. Caractéristiques de l'aide liée des membres du CAD, 2017-18	28
Tableau A.3. Situation des membres du CAD : matrice d'indicateurs de référence.....	30
Tableau A.4. Notifications préalables placées sur le panneau d'affichage du CAD, 2010-19	31
Tableau A.5. Récapitulatif des contrats attribués ayant fait l'objet d'une notification <i>ex post</i> , 2014-18.....	32
Tableau A.6. Répartition des contrats attribués, 2017-18 et 2015-16	34
Tableau A.7. APD bilatérale totale des membres du CAD et part non liée	36
Tableau A.8. Récapitulatif des contrats attribués ayant fait l'objet d'une notification <i>ex post</i> , 2009-18.....	37
Tableau A.9. Répartition des contrats attribués 2017-18	38

Graphiques

Graphique 1. Total des engagements d'APD bilatérale et parts d'aide non liée.....	6
Graphique 2. Origine géographique des attributaires de marchés par groupe de revenu du pays bénéficiaire (2017-18)	25
Graphique 3. Dix premiers pays d'origine des attributaires des marchés, en valeur totale et en nombre de contrats (2017-18)	26

1. Résumé

APD visée par la Recommandation

La part de l'APD visée par la Recommandation qui est notifiée comme non liée reste élevée, s'établissant à 91.2 % en 2017, soit le deuxième plus haut niveau jamais enregistré, et à 87.1 % en 2018. Pour autant, quelques membres continuent d'afficher des résultats bien en deçà de leurs engagements découlant de la Recommandation. Le CAD souhaitera peut-être inviter les membres qui ne parviennent pas à honorer les engagements pris au titre de la Recommandation à prendre des mesures pour améliorer leurs résultats.

Le respect des dispositions de la Recommandation, qui visent à apporter l'assurance que l'aide non liée *de jure* n'est effectivement pas liée *de facto*, demeure inégal. Si la notification *ex post* des attributions de marchés s'est nettement améliorée au cours des dernières années, avec, à ce jour, une grande majorité de membres du CAD qui respecte la disposition y afférente, la notification préalable des offres d'aide non liée aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays pauvres très endettés (PPTE) n'appartenant pas au groupe des PMA reste incomplète et irrégulière. La Belgique, les États-Unis, la France et la Suisse méritent tout particulièrement d'être félicités pour leurs bons résultats en matière de transparence. Les membres souhaiteront peut-être rappeler l'importance de se conformer aux dispositions relatives à la notification préalable afin de donner l'assurance que les membres du CAD dans leur ensemble respectent *de facto* la Recommandation.

En 2017-18, en termes de nombre de contrats, la répartition par origine géographique des attributaires des marchés financés par l'APD dans les PMA et les PPTE était relativement équilibrée, avec seulement 36.4 % des contrats attribués à des fournisseurs du pays donneur ; en revanche, si l'on considère la valeur des contrats, une proportion relativement élevée (61 %) a été attribuée à des fournisseurs du pays donneur. On observe des écarts importants entre les membres du CAD en termes de résultats, la part des contrats attribués à des fournisseurs du pays donneur se situant entre 0.6 % et 100 %. Le CAD souhaitera peut-être encourager les membres qui affichent une proportion élevée de contrats remportés par leurs fournisseurs nationaux à faire en sorte que leur APD soit effectivement non liée, *de jure* et *de facto*. Les fournisseurs qui proviennent de PMA et de PPTE ont remporté un grand nombre de contrats, mais ils ne représentent qu'une faible part de la valeur totale des contrats attribués.

Quelques fournisseurs basés dans des pays donneurs semblent réussir tout particulièrement à remporter les marchés attribués par certains membres du CAD. L'aversion au risque qui caractérise certains donneurs, les modèles de mise en œuvre de la coopération pour le développement fondés sur des partenariats avec des organismes d'exécution du secteur privé ainsi que la complexité et la spécificité du domaine du développement international sont autant de facteurs qui peuvent expliquer pourquoi les fournisseurs établis jouissent parfois d'un avantage par rapport aux nouveaux soumissionnaires.

Les fournisseurs en provenance de PMA et de PPTE restent confrontés à un certain nombre d'obstacles qui les empêchent d'accéder aux marchés publics financés par l'APD. Parmi les obstacles les plus importants figurent notamment la taille et la complexité des contrats. Les données montrent que la proportion de contrats attribués à des fournisseurs provenant de PMA et de PPTE se réduit sensiblement à mesure que la taille des contrats augmente. Le manque d'accès à l'information sur offres de marchés ou

l'incapacité à satisfaire aux exigences imposées par les donneurs (par exemple, les procédures de diligence raisonnable) constituent d'autres obstacles. Les membres du CAD devraient étudier les moyens d'aller plus loin que le déliement formel de l'aide pour s'attaquer, dans la mesure du possible, aux contraintes informelles auxquelles sont confrontés les fournisseurs locaux, par exemple en réduisant la taille des contrats, lorsque cela est possible étant donné les ressources administratives limitées dont ils disposent, ou en élaborant des stratégies plus volontaristes qui permettent de développer les marchés de fournisseurs dans les pays bénéficiaires, y compris pour les contrats de premier rang. Certains membres ont récemment pris des mesures à cet égard.

Tendances générales du déliement de l'aide (tous pays et tous secteurs confondus)

La part de l'APD globale (tous pays et tous secteurs confondus) notifiée comme non liée a augmenté de façon relativement continue depuis les engagements pris à Busan, en 2010. En 2017, la part de l'APD bilatérale des membres du CAD qui a été notifiée comme non liée a atteint son plus haut niveau jamais enregistré, à 80.9 %. Elle est ensuite redescendue à 77.9 % en 2018, même si ce chiffre reste élevé par rapport aux niveaux historiques.

En 2017-18, les membres du CAD ont attribué une part moins importante de leurs contrats (tous bénéficiaires d'APD confondus) à leurs fournisseurs nationaux par rapport à 2015-16. Si, en termes de nombre de contrats, cette part est restée stable, se situant autour de 40 %, elle a nettement diminué en termes de valeur totale, passant de 69 % à 57 %. L'attribution des marchés financés par l'APD dans l'ensemble des pays admissibles au bénéfice de l'APD est également plus équilibrée du point de vue de l'origine géographique des attributaires que l'attribution des marchés dans les seuls PMA et PPTE.

La part des contrats attribués à des fournisseurs provenant de pays en développement augmente sensiblement lorsque le groupe de revenu auquel appartient le pays bénéficiaire est plus élevé. Si les Pays les moins avancés (PMA) et les Autres pays à faible revenu (APFR) absorbent 11 % de la valeur totale des contrats mis en œuvre dans leur pays, cette part passe à 42 % pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et à 52 % pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), ce qui laisse entendre que les pays à revenu intermédiaire ont tendance à rencontrer beaucoup moins d'obstacles que les PMA.

2. Introduction

1. La présente note examine la mise en œuvre de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD, notamment l'efficacité avec laquelle les membres du CAD mettent en œuvre les engagements convenus pour délier l'aide visée par la Recommandation (section 3), ainsi que les tendances et les schémas du déliement de l'APD en général (c'est-à-dire toutes catégories d'APD confondues et pour tous les pays figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD) (section 4.).

2. Par comparaison avec le précédent rapport, publié en 2018¹, cette note fournit des données supplémentaires sur le degré de liaison de l'aide concernant l'APD de 2017 et 2018, sur les notifications préalables des appels d'offres d'aide non liée pour 2018 et 2019 et sur les notifications *ex post* des marchés attribués pour 2017 et 2018.

3. En décembre 2018, le CAD est convenu d'élargir le champ d'application de la Recommandation sur le déliement de l'APD² aux Autres pays à faible revenu (APFR)³ et aux pays bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA⁴, en plus des pays les moins avancés (PMA) et des pays pauvres très endettés (PPTE) déjà couverts. Cette décision est entrée en vigueur en janvier 2019. Aux fins du présent rapport, dont les données sur l'APD s'arrêtent en 2018 ; c'est le champ d'application antérieur de la Recommandation, limité aux PMA et aux PPTE, qui s'applique. Des données sur l'APD de 2019 et les contrats attribués cette année-là seront néanmoins disponibles dans quelques mois (début 2021). Le Secrétariat souhaiterait proposer de mettre à jour ce rapport au regard des données de 2019 au premier trimestre 2021 et de le publier après validation par le CAD selon la procédure écrite.

4. Lors de la réunion du CAD du 23 janvier 2020, les membres sont également convenus de passer d'un cycle annuel à un cycle bisannuel pour la présentation des rapports sur la mise en œuvre de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD. Le prochain rapport sera donc publié au premier trimestre 2023. Parallèlement, le Secrétariat publiera chaque année les tableaux statistiques qui sont actuellement diffusés uniquement dans le rapport sur le déliement de l'aide, en particulier ceux qui ont trait aux notifications préalables des offres d'aide non liée et aux notifications *ex post* des marchés attribués.

¹ Voir [https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DCD-DAC\(2018\)12-REV2.en.pdf](https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DCD-DAC(2018)12-REV2.en.pdf).

² Voir la Recommandation révisée du CAD sur le déliement de l'APD [DCD/DAC(2018)33/FINAL].

³ Aux fins de la Recommandation, l'appellation « Autres pays à faible revenu (APFR) » désigne les pays ou territoires à faible revenu qui n'appartiennent ni au groupe des PMA ni à la catégorie des PPTE.

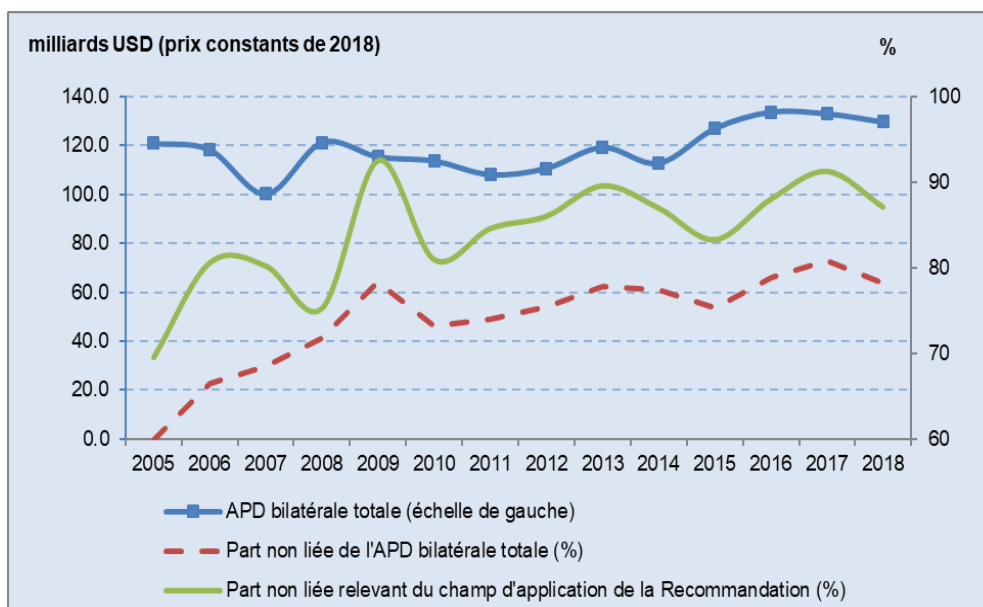
⁴ Selon les catégories opérationnelles définies par la Banque mondiale, les « pays et territoires bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA » sont des pays ou territoires qui sont admis à recevoir uniquement des fonds de l'Association internationale de développement.

3. Déliement des formes d'APD définies dans la Recommandation

5. En 2001, le CAD a approuvé une Recommandation visant au déliement de l'APD aux pays les moins avancés (PMA). Celle-ci a été modifiée en 2008, pour y inclure les pays pauvres très endettés (PPTE) qui n'étaient pas déjà couverts par leur statut de PMA, et en 2018 (avec effet en 2019), pour y inclure les autres pays à faible revenu (APFR) ainsi que les pays et territoires bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA⁵. Étant donné que ce rapport n'inclut les données sur l'APD consentie et les contrats attribués que jusqu'en 2018, il ne s'applique qu'aux pays couverts avant 2019, c'est-à-dire qu'il se limite aux PMA et aux PPTE. La Recommandation couvre la plupart des formes d'APD, mais elle exclut de son champ d'application la coopération technique pure, tandis que la décision de délier l'aide alimentaire est laissée à la discrétion des membres.

6. En 2018, l'APD visée par la Recommandation s'est élevée à 20 % de l'APD bilatérale totale des membres du CAD (contre 19 % en 2017) et à 68 % de l'APD allouée aux groupes des PMA/PPTE (contre 66 % en 2017)⁶. L'APD bilatérale allouée aux PMA et aux PPTE comprenait 4.2 milliards USD de coopération technique pure, 3.4 milliards USD d'aide alimentaire, et 0.8 million USD de contributions aux budgets centraux d'ONG, autant de types d'aide qui sont exclus du champ couvert par la Recommandation. En termes de volume, l'APD visée par la Recommandation est restée relativement stable en 2018, à 25.6 milliards USD (-0.6 %).

Graphique 1. Total des engagements d'APD bilatérale et parts d'aide non liée



Source : Système de notification des pays créanciers du CAD-OCDE.

⁵ Voir DCD/DAC(2018)33/FINAL.

⁶ Tous les calculs de la part d'aide non liée s'entendent à l'exclusion des frais administratifs et du coût des réfugiés dans le pays donneur.

7. En 2018, 87.1 % de l'APD visée par la Recommandation était notifiée comme non liée par les membres du CAD. Comme le montre le Graphique 1, cette part a dans l'ensemble augmenté de façon significative tout au long de la période 2005-18, de 2.1 % en moyenne annuelle, en dépit de fortes fluctuations sur la période 2008-10, au cours de laquelle les institutions de l'UE ont commencé à notifier le degré de liaison de leur APD. La part de l'APD bilatérale totale (toutes catégories d'APD confondues et pour tous les pays figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD) notifiée comme non liée a également considérablement progressé depuis 2005, pour atteindre 77.9 % en 2018. La présente section examine plus en détail l'efficacité avec laquelle les membres du CAD ont mis en œuvre en 2017 et 2018 les engagements convenus pour délier l'aide visée par la Recommandation, et la section 4. passe en revue les tendances et les schémas du déliement de l'APD en général.

Déliement *de jure* : degré de liaison de l'APD

La part de l'APD visée par la Recommandation notifiée comme non liée par les membres du CAD reste élevée.

8. La part de l'APD visée par la Recommandation qui est notifiée comme non liée a augmenté, passant de 88 % en 2016 à 91.2 % en 2017 (Annexe A, **Tableau A.1**), soit le deuxième plus haut niveau enregistré après 2009 (92.5 %). En dépit de son recul ultérieur, qui l'a fait chuter à 87.1 % en 2018, ce chiffre reste élevé par rapport aux niveaux historiques. Au vu des chiffres correspondant aux cinq dernières années pour lesquelles on dispose de données (2014-18), il apparaît que, abstraction faite des fluctuations annuelles, la part de l'APD visée par la Recommandation notifiée comme non liée a globalement augmenté, de 0.5 % en moyenne annuelle. Même si le rythme s'est ralenti par rapport au taux de croissance annuel moyen de 2.1 % observé sur la période 2005-2018, du fait qu'il y avait beaucoup plus d'aide à délier en 2005 qu'en 2014, ce constat met en évidence la détermination continue des membres du CAD, en tant que groupe, à tenir leurs engagements en matière de déliement *de jure* par le biais de la suppression des obstacles juridiques ou réglementaires à la concurrence internationale dans les marchés publics financés par l'APD.

Derrière la bonne performance globale se dessine néanmoins un tableau plus nuancé si l'on considère les membres du CAD pris individuellement.

9. Pour 2017 comme pour 2018, on peut distinguer plusieurs groupes en fonction de la performance observée :

- Les membres du CAD qui continuent d'afficher des niveaux élevés d'aide non liée *de jure* : comme les années précédentes, l'Allemagne, l'Australie, le Canada, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suisse et l'Union européenne ont notifié leur APD visée par la Recommandation comme étant intégralement non liée. L'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande et la Suède ont notifié la quasi-totalité de leur APD visée par la Recommandation comme non liée. Le taux de déliement du Danemark

et de l'Islande reste élevé, mais il a baissé de façon significative en 2018, régressant respectivement de 100 % à 91.5 % et de 100 % to 93.6 %⁷.

- Les membres du CAD qui ont amélioré leur taux de déliement, mais qui sont encore en deçà de la performance du CAD en tant que groupe : la part de l'APD visée par la Recommandation non liée du Portugal a significativement augmenté, passant de 55.4 % en 2016 à 69.1 % en 2018. Malgré un recul en 2018, les taux de déliement de l'Autriche et de la République tchèque se sont nettement améliorés depuis 2016, passant respectivement de 27.2 % à 57.6 % et de 34 % à 49.2 %. Tous ces membres demeurent toutefois bien en-deçà de la performance globale du CAD, et devraient poursuivre leurs efforts dans les années qui viennent.
- Les membres du CAD qui suivent une évolution négative et dont plus de la moitié de l'APD visée par la Recommandation est liée : après l'amélioration notée en 2016 (67.3 %), le taux de déliement de la Corée a enregistré un vif recul en 2018, pour s'établir à 45.6 %. La République slovaque, a vu son taux de déliement diminuer sensiblement, passant de 98.1 % en 2016 à 0 % en 2018, mais le volume global de son APD visée par la Recommandation était relativement faible (0.8 million USD). Après avoir consenti la totalité de son APD visée par la Recommandation sous forme non liée en 2016 et 2017, la Slovaquie a enregistré de moins bons résultats en 2018 (48.9 %), même si le volume total de son APD visée par la Recommandation était également modeste (0.5 million USD).
- Les membres du CAD qui continuent d'afficher des taux de déliement très faibles : les taux de déliement de la Hongrie et la Pologne restent très bas, respectivement de 5.8 % et de 2 % en 2018⁸.
- La performance des États-Unis est conforme à ce qu'elle a été les années précédentes, suivant une évolution en dents de scie (respectivement 73.8 % et 64.2 % en 2017 et 2018), mais toujours inférieure à la performance globale du CAD.

10. A l'exception des États-Unis et de la Corée, tous les membres dont le taux de déliement est en-deçà de celui du CAD dans son ensemble ne consentent que des volumes relativement faibles d'APD visée par la Recommandation (< 50 millions USD).

L'APD visée par la Recommandation qui a été liée par les membres du CAD en 2017 et 2018 revêt des caractéristiques diverses.

11. Il ressort du **Tableau A.2** de l'Annexe A que l'APD visée par la Recommandation qui est liée, ou non déliée, des membres du CAD peut présenter des caractéristiques différentes. L'Autriche (100 %), le Danemark (97 %) et la Hongrie (92 %) consentent l'intégralité ou la quasi-totalité de leur aide liée sous forme de bonifications d'intérêt. Le Japon, la Corée et la Pologne accordent des prêts dans le cadre de leurs dispositifs de crédits

⁷ La baisse du taux de déliement de l'Islande en 2018 n'est pas imputable à un changement dans les politiques ou le portefeuille d'activités de développement de ce pays, mais plutôt à une plus étroite conformité de l'Islande aux obligations relatives à la notification du degré de liaison de l'APD.

⁸ Le taux de déliement de la Grèce est également bas, dans le prolongement de la mauvaise performance observée en 2015, mais le volume de son APD visée par la Recommandation est trop faible (< 0.1 million USD) pour avoir une réelle signification.

d'aide liée⁹, en général pour soutenir des projets d'infrastructure. Compte étant tenu du fait que l'engagement du Japon concernant le déliement ne s'applique qu'aux PMA¹⁰, il importe de souligner que tous les prêts d'aide liée consentis par le Japon visent des PPTE n'appartenant pas au groupe des PMA. La République tchèque et la Slovénie apportent presque la totalité de leur APD liée par l'intermédiaire de leurs ONG locales. Quelque 22 % de l'aide liée de l'Espagne (8.5 millions USD) soutiennent des programmes culturels et 22 % des projets agricoles. L'aide liée consentie par la France (6.4 millions USD) concerne dans sa totalité la coopération technique associée à un projet d'équipement financée par le Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP). La totalité, ou la quasi-totalité de l'APD non déliée de l'Islande (70%), des Pays-Bas (100 %) et de la Suède (73 %) était en fait partiellement déliée¹¹. Au Portugal, les crédits d'aide liée sont consentis dans le cadre du soutien aux importations.

12. L'aide liée consentie par les États-Unis, qui est la plus importante en volume (4.1 milliards USD), est octroyée par quatre organismes distincts, et reflète les politiques d'achat de l'administration américaine selon lesquelles il est généralement requis que les produits pharmaceutiques, les denrées et produits agricoles, ainsi que les véhicules à moteur soient acquis ou fabriqués aux États-Unis¹². L'aide liée des États-Unis a été principalement consentie dans les secteurs suivants : gouvernement et société civile (30 %), par exemple par le biais de l'International Narcotics Control and Law Enforcement Program du Département d'État ; santé (25 %), par exemple par le programme pour des chaînes d'approvisionnement mondiales en produits sanitaires de USAID ou des dons accordés par les Centres de lutte contre les maladies (US Centres for Disease Control) ; éducation (15 %), par exemple par le biais du McGovern-Dole Food for Education Program du Département de l'Agriculture ; agriculture (10 %), à travers des projets de développement agricole financés par Feed the Future, l'initiative de l'administration américaine contre la famine et pour la sécurité alimentaire.

13. Le CAD souhaitera peut-être inviter les membres qui ne parviennent pas à honorer les engagements pris au titre de la Recommandation à prendre des mesures pour améliorer leurs résultats.

⁹ Par exemple, les Conditions spéciales de partenariat économique (STEP) des prêts d'APD du Japon. Les STEP ne s'appliquent pas aux PMA.

¹⁰ Le Japon a pris l'engagement de délier son APD aux PMA, mais se réserve le droit d'utiliser l'aide liée dans le cadre de l'APD qu'il apporte à d'autres pays bénéficiaires couverts par la Recommandation.

¹¹ Par aide partiellement déliée, on entend les prêts et les dons qui sont contractuellement ou effectivement liés à la passation de marchés de biens et de services dans un nombre délimité d'autres pays, dont la quasi-totalité des pays en développement, et pouvant inclure le pays donneur.

¹² Voir les Rules for Procurement of Commodities and Services Financed by USAID, §228.19 sur les règles spéciales requérant que la fabrication ou l'achat intervienne aux États-Unis https://www.ecfr.gov/cgi-bin/text-idx?rgn=div5&node=22:1.0.2.22.25#se22.1.228_111

Partage de l'effort

14. La promotion d'un partage de l'effort plus équilibré entre les membres du CAD est un élément central de la Recommandation de 2001. L'effort à consentir par les différents membres pour satisfaire aux dispositions de la Recommandation est très variable en raison des écarts qui existent dans le volume et la composition des programmes d'aide des différents membres et du champ d'application de la Recommandation. En conséquence, afin de promouvoir un partage plus équitable de l'effort concernant l'APD bilatérale aux PME/PPTE, la Recommandation appelle à une évaluation de l'évolution des performances des membres au regard de deux niveaux de référence et points de départ fixés en 2001. Les indicateurs sont les suivants :

- Le taux de déliement, qui mesure l'APD bilatérale totale non liée allouée aux PMA/PPTE en pourcentage de l'APD bilatérale totale à ces pays, le point de référence étant de 0.60 ; et
- L'indicateur composite du partage, qui mesure l'ADP totale non liée allouée aux PMA/PPTE en pourcentage du RNB, le point de référence étant de 0.04.

15. En 2017 et 2018, l'objectif d'amélioration du partage de l'effort continue d'être atteint globalement, la moyenne pour les deux indicateurs étant bien supérieure aux points de référence : 0.84 pour la part de l'APD bilatérale totale qui était non liée en 2017 comme en 2018, et respectivement 0.10 et 0.11 pour l'indicateur composite en 2017 et 2018 (Annexe A, **Tableau A 3**). Toutefois, des membres comme la Corée, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie se situent en dessous du point de référence concernant le taux de déliement. S'agissant de l'indicateur composite, la Grèce, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie se situent également en dessous du point de référence, tandis que les États-Unis atteignent un niveau égal à la valeur de référence.

Déliement *de facto* : dispositions relatives à la transparence

16. Un élément crucial de la Recommandation de 2001 tient aux dispositions spécifiques visant à renforcer la conviction que l'APD non liée *de jure* l'est aussi *de facto*. Ces dispositions relatives à la transparence appellent une notification préalable des offres d'aide non liée (appels d'offres) qui doivent être placées sur le panneau d'affichage de l'aide non liée¹³ ainsi que la communication *ex post* d'informations sur l'attribution des contrats. La présente section n'examine que les notifications préalables et les notifications *ex post* des contrats attribués concernant les PMA et les PPTE n'appartenant pas au groupe des PMA. Les notifications relatives à la transparence couvrant tous les bénéficiaires d'APD sont examinées à la section 4.

¹³

Voir <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/ledeliementdelaidelespossibilitesdemarchesfinancesparlaidepubliqueaudeveloppement.htm>

Notifications préalables

La notification préalable des offres d'aide non liée aux PMA et aux PPTE n'appartenant pas au groupe des PMA demeure incomplète et irrégulière.

17. Les pays qui continuent d'afficher de très bons résultats sont la Belgique, les États-Unis, la France et la Suisse (Annexe A, **Tableau A.4**). L'Italie a notifié 9 contrats en 2019, ce qui confirme le progrès observé en 2017 (3 contrats notifiés). L'Allemagne notifie, mais semble ne présenter que peu de notifications (2 en 2017 et 2 en 2018) comparé à d'autres donateurs dont les volumes d'APD sont comparables¹⁴. Le Canada a notifié 2 contrats en 2017-18, mais aucun destiné aux groupes PMA/PPTE. La majorité des membres ne procèdent à aucune notification préalable. Certains membres n'ont pas grand-chose à notifier, c'est-à-dire peu d'APD entrant dans le champ d'application de la Recommandation, une APD aux PMA/PPTE sans rapport direct avec une passation de marchés, par exemple un soutien budgétaire ou des allègements de dette, ou aucune offre d'aide supérieure au seuil de 700 000 DTS (130 000 DTS s'agissant de la coopération technique associée à un projet d'équipement) à partir duquel la notification est obligatoire. À titre d'exemple, selon les notifications de 2018 sur les contrats attribués en 2017, l'Autriche, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, la Pologne, le Portugal et la Slovénie n'ont passé aucun marché supérieur à 700 000 DTS. Toutefois, d'autres membres ne procèdent à aucune notification alors que les volumes d'APD qu'ils consentent et/ou les contrats qu'ils attribuent indiquent qu'ils auraient dû procéder à des notifications préalables (Australie, Corée, Danemark, Espagne¹⁵, Finlande, Norvège, Pays-Bas¹⁶, Royaume-Uni et Union européenne¹⁷).

18. La question du défaut de respect de l'obligation de notification préalable a été examinée à la réunion du Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement qui s'est tenue en juin 2020. Si certains membres ont mis en avant la charge administrative que représente la notification sur la base des transactions, les ressources limitées à leur disposition et le risque de double emploi avec les systèmes nationaux de publication, d'autres ont rappelé que les dispositions relatives à la transparence constituent l'une des principales obligations énoncées dans la Recommandation sur le déliement de l'aide et que la notification des offres d'aide non liée dans le système du CAD était le seul moyen pour le Comité d'assurer un suivi collectif de cette obligation. En outre, il convient de rappeler qu'un objectif central du système de notification préalable du CAD est d'élargir le public des offres d'aide, pour l'étendre notamment à la communauté d'affaires

¹⁴ L'Allemagne a informé le Secrétariat qu'en raison de contraintes de ressources, elle n'a pas été en mesure de procéder à toutes les notifications préalables requises sur le panneau d'affichage public sur l'aide non liée, mais qu'elle commencera à notifier davantage de contrats en 2020.

¹⁵ L'Espagne a informé le Secrétariat qu'elle commencerait à procéder à des notifications préalables en 2020. L'Union européenne a informé le Secrétariat que toutes ses offres d'aide sont publiées sur son propre système de notifications des marchés et qu'elle n'avait pas pour l'instant la capacité de les publier sur le panneau d'affichage public du CAD sur l'aide non liée.

¹⁶ Les Pays-Bas ont contacté le Secrétariat en vue d'être guidés dans leurs notifications préalables, et ils devraient commencer à notifier leurs offres d'aide en 2020.

¹⁷ L'Union européenne a informé le Secrétariat que toutes ses offres d'aide sont publiées sur son propre système de notifications des marchés et qu'elle n'avait pas pour l'instant la capacité de les publier sur le panneau d'affichage public du CAD sur l'aide non liée

internationale, et de veiller à une utilisation optimale des ressources en matière de passation des marchés par le biais des appels à la concurrence internationale, d'où la nécessité de publier les appels d'offre sur une plateforme internationale. Les membres souhaiteront peut-être rappeler combien il importe de se conformer aux dispositions relatives à la notification préalable afin de renforcer la conviction que les membres du CAD dans leur ensemble respectent *de facto* la Recommandation.

Notifications ex post des contrats attribués

La notification *ex post* des contrats attribués s'est nettement améliorée au cours des dernières années et aujourd'hui, la majorité des membres du CAD respectent cette disposition.

19. Le nombre de membres qui notifient *ex post* les contrats attribués portant sur des offres d'aide non liée aux PMA et aux PPTE est passé de 17 en 2014 à 22 en 2018 (Annexe A, **Tableau A.5**)¹⁸. En outre, la Grèce a notifié des données sur les attributions de contrats, mais ces contrats ont tous été mis en œuvre dans des pays éligibles à l'APD n'appartenant pas aux groupes PMA/PPTE (voir section 4.). L'Irlande (en 2017 et 2018) et la Slovaquie (en 2018) ont informé le Secrétariat qu'elles n'avaient accordé aucun contrat couvert par la Recommandation sur le déliement. Quelques membres continuent de ne pas répondre aux demandes de données relatives à l'attribution des marchés (Norvège, Pays-Bas¹⁹, et République slovaque). La Nouvelle-Zélande et la Suède procèdent à des notifications de façon très irrégulière et leurs notifications fluctuent beaucoup d'une année sur l'autre.

20. Outre l'augmentation du nombre de membres qui notifient, le nombre et le volume des contrats notifiés ont également progressé de façon significative entre 2016 et 2018, respectivement de 3 638 à 6 347 (+74 %) et de 4.4 milliards USD à 13.3 milliards USD (+202 %).

Étant donné la portée actuelle de la notification des membres du CAD, les volumes des engagements d'APD et des contrats attribués notifiés sont d'ordres de grandeur à peu près comparables.

21. Des observateurs ont soulevé des questions ces dernières années sur les écarts observés entre le volume des engagements au titre de l'APD tel que notifié dans le SNPC par chacun des membres (Annexe A, **Tableau A.1**) et le volume des contrats attribués notifiés dans le cadre des dispositions relatives à la transparence (Annexe A, **Tableau A.5**). Une étude plus détaillée du Secrétariat met en évidence plusieurs facteurs qui peuvent expliquer ces écarts :

- Premièrement, les contrats attribués notifiés pour une année donnée ne correspondent pas exactement aux engagements d'APD notifiés la même année. En effet, les contrats peuvent être attribués plusieurs années après l'engagement initial.

¹⁸ En 2018, les membres suivants ont procédé à des notifications *ex post* des marchés attribués au titre d'engagements d'APD à des PMA et à des PPTE n'appartenant pas au groupe des PMA : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Hongrie, Institutions de l'UE, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Pologne, Portugal, Royaume-Uni et Suisse.

¹⁹ Les Pays-Bas ont contacté le Secrétariat en vue d'être guidés dans leurs notifications préalables, et ils devraient commencer à notifier leurs offres d'aide en 2020.

De plus, un engagement d'APD peut donner lieu à plusieurs marchés²⁰. Généralement, il n'est pas possible de relier les contrats notifiés dans la base de données sur les contrats attribués aux engagements d'APD correspondants notifiés dans le SNPC étant donné que la plupart des donneurs utilisent un numéro de projet différent dans l'un et l'autre cas. Toutefois, le Secrétariat a été en mesure de relier 354 projets de l'Allemagne (engagements) notifiés dans le SNPC sur la période 2014-18 aux contrats attribués correspondants, car l'Allemagne utilise les mêmes numéros de projets dans les deux bases de données. D'après ces données, si 40 % des contrats ont été notifiés la même année que l'engagement d'APD correspondant, l'écart dans le temps entre les deux notifications peut aller jusqu'à 8 ans, pour s'établir en moyenne à 1.7 année (voir Tableau 1). Pour les contrats se rapportant à des travaux et approvisionnements liés au génie civil, la moyenne est supérieure, se situant à 2.5 années. En outre, un engagement d'APD notifié dans le SNPC peut correspondre à pas moins de 23 contrats distincts notifiés dans la base de données sur les contrats attribués, la moyenne étant de 2.6.

Tableau 1. Projets d'APD notifiés par l'Allemagne et contrats attribués correspondants

	Nombre de contrats par projet	Nombre d'années entre l'engagement et le contrat
354 projets financés par l'APD de 2004 à 2018	de 1 à 23 moyenne : 2.6	de 0 à 8 ans Moyenne : 1.7 an

Note : 914 attributions de contrats notifiées dans la base de données sur les contrats attribués ont pu être reliés aux engagements correspondants au titre de l'APD (projets) notifiés dans la base de données du SNPC, soit un total de 354 projets financés par l'APD.

Source : Système de notification des pays créanciers (SNPC) et Contrats attribués (bases de données).

- Deuxièmement, les contrats attribués notifiés ne couvrent qu'un sous-ensemble de l'APD entrant dans le champ d'action de la Recommandation :
 - En général, les données relatives aux contrats attribués ne couvrent que l'APD consentie par des entités/organismes nationaux de développement, tandis que l'APD visée par la Recommandation ne se limite pas à ce type d'organisations. C'est le cas par exemple de la France (AFD), de l'Allemagne (BMZ-KfW), du Royaume-Uni (DfID) et des États-Unis (USAID). Le Tableau 2 montre que les entités/organismes de développement ne représentent que 76 % des engagements au titre de l'APD visée par la Recommandation.
 - De plus, les données relatives aux contrats attribués excluent certains types d'APD, comme le soutien budgétaire ou les allègements de dette, qui sont sans rapport direct avec une passation de marchés. À titre d'exemple, entre 2014 et 2018, la France a consenti 130 millions USD, en moyenne annuelle, sous forme de soutien budgétaire général aux pays couverts par la Recommandation ; or, si ce soutien budgétaire est couvert par la Recommandation et inclus dans les engagements d'APD figurant au **Tableau A.1**, il n'est pas inclus dans les

²⁰ En termes de séquence temporelle, les engagements d'APD sont notifiés dans le SNPC l'année où l'accord de prêt ou de don est signé, en principe avant la mise en œuvre du projet, tandis que la notification des contrats attribués dans le cadre d'un marché correspond plutôt à l'exécution du projet en aval.

données relatives aux contrats attribués dans le Tableau A.5 car il est sans rapport avec une passation de marchés.

- Si seule l'APD consentie par des entités/organismes de développement est prise en compte, et que le soutien budgétaire et les allègements de dette en sont exclus, les volumes des engagements d'APD et les contrats attribués représentent des ordres de grandeur bien plus comparables (voir Tableau 2). Les écarts substantiels qui subsistent pour les États-Unis s'expliquent par le fait qu'une part significative de l'APD visée par la Recommandation fournie USAID est liée (35 % en 2018), et qu'elle n'est pas incluse dans les notifications de contrats attribués, qui ne concernent que les offres d'aide non liée.

Tableau 2. Comparaison des volumes d'APD notifiés dans le SNPC et des volumes de contrats attribués notifiés dans le cadre des dispositions relatives à la transparence

Relevant du champ d'application de la Recommandation, millions USD (moyenne 2014-18)

	Engagements d'APD couverts par la Recommandation	... dont APD consentie par des organismes/entités œuvrant pour le développement (AFD, BMZ, KfW, DfID, USAID)...	... dont, hors soutien budgétaire et allègement de dette	Volumes des contrats attribués notifiés	Différence (organismes de développement hors soutien budgétaire et allègement de dette - contrats attribués)
France	1 577	1 429	1 298	1 010	288
Allemagne	1 263	1 173	1 144	1 172	-29
Royaume-Uni	1 099	931	888	573	314
États-Unis	6 765	4 639	4 635	1 280	3 355
Total	10 704	8 173	7 964	4 035	3 929

Source : Base de données sur les contrats attribués et Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE.

Origine géographique des attributaires des marchés

Les membres du CAD ont attribué 61 % de la valeur totale des marchés à leurs entreprises nationales ; les fournisseurs provenant de PMA et de PPTE ont remporté un grand nombre de contrats, mais ils représentent une faible part du volume total des adjudications.

22. La répartition par origine géographique des attributaires des marchés octroyés dans les PMA et les PPTE en 2017-18 montre qu'en nombre de contrats, 36.4 % des marchés ont été attribués à des fournisseurs du pays donneur, 5.5 % à des fournisseurs d'autres pays donateurs (dont des donateurs non membres du CAD), 49 % à des fournisseurs de PMA et de PPTE et 6.3 % à des fournisseurs d'autres pays en développement (Annexe A, **Tableau A.6**). Cette répartition est donc équilibrée puisque plus de 60 % des contrats ont été attribués à des fournisseurs ne provenant pas du pays donneur et près de la moitié à des fournisseurs ressortissants de PMA ou de PPTE.

23. Toutefois, du point de vue de la valeur des contrats, 61 % du volume total ont été attribués à des fournisseurs du pays donneur et seulement 12 % à des fournisseurs de PMA et de PPTE, tandis que les entreprises d'autres pays donateurs et celles d'autres pays en développement ont remporté, respectivement, 5.9 % et 6.9 % des contrats. Il convient de noter qu'en 2017-18, un contrat comptait à lui seul pour un tiers de la valeur totale des contrats attribués à des entreprises du pays donneur. En excluant ce contrat, cette valeur tombe à 51 %.

24. Ce constat confirme une fois encore que si les PMA et les PPTE ont remporté un grand nombre de contrats, ces derniers étaient généralement plus modestes en termes de valeur. En moyenne, les contrats remportés par les fournisseurs des PMA et des PPTE s'élevaient à 0.5 million USD, contre 2.2 millions USD pour la moyenne globale des contrats (voir ci-après pour les obstacles qui empêchent les fournisseurs des PMA et des PPTE d'avoir accès aux marchés).

25. **Ce tableau global occulte les importantes variations qui existent entre les membres, à savoir :**

- L'Autriche (94.1%), les États-Unis (87.8 %), la Finlande (94.7 %), la Grèce (100 %), la Hongrie (100 %) ²¹, le Japon (82.1 %), la Nouvelle-Zélande ²² (88.6 %) et la Pologne (82.8 %) ont attribué un pourcentage très élevé (plus de 80 %) de la valeur totale des contrats à leurs fournisseurs nationaux (Annexe A, **Tableau A.6**).

²¹ La Hongrie indique que l'attribution de marchés ne constitue pas le principal moyen de mise en œuvre de la politique hongroise de développement international. À titre d'illustration, elle accorde une grande importance à la coopération en matière d'éducation et dispense donc une part substantielle de son APD bilatérale sous la forme de bourses d'études et d'autres formes de dons (non contractuels), lesquels sortent du champ du présent rapport. Par ailleurs, les projets d'une valeur supérieure à 700 000 DTS sont rarement directement mis en œuvre grâce à ce type d'adjudication. Par conséquent, les données sur l'attribution des marchés ne reflètent qu'une petite partie des efforts déployés par la Hongrie à l'appui du développement.

²² Ces chiffres se fondent uniquement sur des données partielles relatives à 2017, communiquées en 2016.

- L’Australie (68 %), la France (74 %) et le Royaume-Uni (72 %) ont attribué plus de 60 % de la valeur totale des contrats à leurs fournisseurs nationaux. Si, pour l’Australie et le Royaume-Uni, ces pourcentages représentent une amélioration par rapport aux chiffres de 2015-16 (soit 91 % et 81.7 %, respectivement), ils témoignent, pour la France, d’une augmentation de la part des marchés attribués à des fournisseurs du pays donneur (57.7 % en 2015-16).
- Le Canada (54.8 %), le Danemark (56.4 %), l’Espagne (49.5 %), la République tchèque (49.8 %), la Slovénie (45.7 %), la Suède (55.7 %) ²³, la Suisse (43.6 %) et l’Union européenne ²⁴ (43.5 %) affichent une répartition relativement équilibrée du point de vue de l’origine géographique des fournisseurs attributaires de leurs marchés.
- Enfin, l’Allemagne (21 %), la Belgique (17.8 %), la Corée (26.1 %), l’Islande (10.5 %) ²⁵, l’Italie (12.5 %), le Luxembourg (0.6 %) et le Portugal (17.1 %) affichent de très bonnes performances, avec moins d’un tiers de la valeur totale des contrats attribué à leurs fournisseurs nationaux.

26. Compte tenu de ces différences, le CAD souhaitera peut-être encourager les membres qui affichent une proportion élevée de marchés remportés par leurs fournisseurs nationaux à faire en sorte que leur APD soit effectivement non liée, *de jure et de facto*.

Une poignée de fournisseurs basés dans des pays donneurs semble réussir tout particulièrement à remporter les marchés attribués par certains membres du CAD.

27. Les données relatives à l’attribution des marchés montrent qu’une poignée de fournisseurs basés dans des pays donneurs a tendance à figurer régulièrement en tête des principaux bénéficiaires des marchés attribués par certains membres. Il est même arrivé, au cours de la période 2010-18, qu’un seul fournisseur remporte plus de 40 contrats attribués par le même donneur. Si ces fournisseurs n’ont pas toujours leur siège social enregistré dans le pays donneur, c’est par l’intermédiaire de leur bureau basé dans ce dernier qu’ils soumissionnent et remportent le contrat. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation :

- Les études antérieures ont constaté une préférence de certains donneurs pour l’attribution de contrats de gestion à des réseaux connus, pour des motifs liés à l’aversion au risque ²⁶. Par ailleurs, le modèle choisi par certains membres ²⁷ pour

²³ Sur la seule base de la notification de 2017.

²⁴ Outre les contrats de passation de marchés financés par l’APD qui sont gérés directement par l’Union européenne (UE), cette dernière a également communiqué un chiffre de 3.12 milliards EUR pour 2017-18 au titre d’accords de contribution et de délégation relevant du champ d’application de la Recommandation sur le déliement de l’aide. Sur ces accords, 61 % ont été signés avec des organisations multilatérales et 39 % avec des institutions nationales de coopération pour le développement. Les marchés attribués en vertu de ces accords sont gérés directement par les institutions bénéficiaires, selon leurs propres procédures équivalentes à celles de l’UE.

²⁵ Sur la seule base de la notification de 2018.

²⁶ Voir le rapport intitulé « Le déliement de l’aide donne-t-il les résultats escomptés ? » <https://www.oecd.org/dac/evaluation/dcdndep/44375975.pdf>

²⁷ À titre d’illustration, le rapport de 2017 de la Commission britannique du développement international (International Development Committee, IDC) sur le recours par le ministère du

dispenser leur coopération pour le développement peut être un autre facteur, ceux-ci confiant parfois – pour des raisons liées en partie à un manque de capacités²⁸ – une partie substantielle de la conception, de la gestion et de la supervision des projets à des sous-traitants privés, notamment des cabinets de conseil spécialisés dans le développement international²⁹. En échange, ces sous-traitants ont le devoir de rendre compte au gouvernement du pays donneur, ce qui peut expliquer en partie pourquoi une part importante des contrats de premier rang, qui sont associés à des obligations de rapport, est généralement attribuée à quelques fournisseurs basés dans le pays donneur, qui finissent par maîtriser parfaitement le processus de soumission de rapports au gouvernement du pays donneur et connaissent bien les obligations contractuelles ainsi que les procédures de diligence raisonnable.

- En outre, dans le domaine relativement complexe et spécifique du développement international³⁰, les fournisseurs déjà établis peuvent jouir d'un avantage par rapport aux nouveaux arrivants sur le marché :

Développement international (Department for International Development, DfID) aux fournisseurs du secteur privé observe que, comme indiqué par le DfID par écrit, celui-ci, en tant que ministère, est structuré comme un organisme donneur d'ordres et doit donc passer par le truchement de partenaires pour atteindre ses objectifs <https://icai.independent.gov.uk/wp-content/uploads/Procurement-DFIDs-approach-to-its-supplier-market.pdf>. Dans le rapport de la Commission permanente mixte des affaires étrangères, de la défense et du commerce de l'Australie (Joint Standing Committee on Foreign Affairs, Defence and Trade, JSCFADT) consacré au programme d'aide australien dans la région Indo-Pacifique, un expert du développement international interrogé fait état d'une réorientation du programme d'aide australien, d'un modèle donneur-bénéficiaire vers un modèle axé davantage sur les partenariats https://parlinfo.aph.gov.au/parlInfo/download/committees/reportjnt/024253/toc_pdf/Firstreport.pdf;fileType=application%2Fpdf

²⁸ Dans son rapport de 2017 sur le recours par le DfID aux fournisseurs du secteur privé, l'IDC relève que la pauvreté est déterminée par un ensemble complexe de facteurs. Or, le fait que les compétences spécialisées nécessaires pour s'attaquer à ces facteurs soient limitées, conjugué au risque de corruption qui existe dans de nombreux gouvernements de pays en développement, a conduit le DfID à fonder son modèle de travail sur l'établissement de partenariats avec divers acteurs extérieurs. Voir <https://publications.parliament.uk/pa/cm201617/cmselect/cmintdev/920/920.pdf>

²⁹ Le rapport d'étape de l'exercice 2019 d'USAID montre par exemple que 13 des 15 partenaires d'acquisition principaux sont représentés par ce type d'entité. Voir page 4 du rapport d'USAID intitulé « Bureau for Management Office of Acquisition and Assistance Fiscal Year 2019 Progress Report » https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/2019-ProgressReport-02-20-2020_0.pdf

³⁰ Dans son rapport de 2017 sur le recours par le DfID aux fournisseurs du secteur privé, l'IDC note que l'achat de biens est une composante essentielle de l'activité du DfID, mais qu'une part importante de la programmation se concentre sur des objectifs liés à des changements institutionnels – par exemple, améliorer les systèmes de santé et d'éducation ou renforcer la gouvernance et l'état de droit. En achetant des services afin de concourir à la réalisation de ces objectifs, le DfID a créé un type de marché très différent. Voir <https://publications.parliament.uk/pa/cm201617/cmselect/cmintdev/920/920.pdf>. Dans son rapport de 2017 sur la passation des marchés comme moyen d'optimiser les ressources – Partie 1 : l'approche du DfID concernant son marché de fournisseurs, la Commission indépendante du Royaume-Uni sur l'impact de l'aide (Independent Commission for Aid Impact, ICAI) relève que la plupart des achats effectués par le DfID visent à mettre en œuvre des programmes complexes et à composantes multiples sur une période de plusieurs années, plutôt qu'à acheter des biens ou des

- du fait, tout d’abord, de leur expérience et de leur compréhension des processus de soumission à des appels d’offres et d’obtention de marchés financés par l’APD. Dans son rapport de 2017 sur la passation des marchés comme moyen d’optimiser les ressources, l’ICAI avertit que certains fournisseurs dotés d’une expérience en matière d’exécution de programmes du DfID pourraient jouir d’un avantage par rapport aux nouveaux arrivants sur le marché, ce qui pourrait involontairement limiter la concurrence³¹ ;
- ensuite, du fait de leur expérience et de leur capacité à opérer dans des environnements complexes et dangereux dans des pays touchés par des conflits, ce qui peut être plus difficile pour de nouveaux fournisseurs³².

28. Ces avantages dont jouissent les entreprises établies peuvent largement entraver la pénétration du marché par les entreprises de moindre envergure, en particulier lorsqu’elles sont basées dans des pays bénéficiaires.

Les fournisseurs en provenance de PMA et de PPTE restent confrontés à un certain nombre d’obstacles qui les empêchent d’accéder aux marchés publics financés par l’APD.

29. Comme indiqué plus haut, un des obstacles à l’entrée des fournisseurs des PMA et des PPTE sur le marché peut être lié à l’absence de réputation sur la scène internationale, en particulier dans le pays donneur. Ces fournisseurs sont confrontés à d’autres obstacles qui les empêchent de soumissionner à des appels d’offres et de remporter des marchés financés par l’APD.

- L’un des plus couramment cités est celui de la taille et de la complexité des contrats. Le Tableau 3 montre que la proportion de contrats attribués à des fournisseurs issus de PMA et de PPTE se réduit sensiblement à mesure que la taille des contrats augmente. Si ces fournisseurs remportent 54.6 % des contrats dont le montant est inférieur à 1 million USD, cette part tombe à 22.4 % pour les contrats dont le montant est compris entre 1 million et 5 millions USD, à 15.7 % pour les contrats dont le montant est compris entre 20 millions et 40 millions USD et à 6.1 % pour les contrats dont le montant est supérieur à 60 millions USD. Même si la signature

services à un prix de marché fixe. Cette situation peut entraîner un déséquilibre au niveau de l’information entre le DfID et ses fournisseurs – en particulier les grandes entreprises qui ont déjà une expérience en matière d’exécution de programmes du DfID et qui sont de plus en plus rodées s’agissant de remporter des contrats avec le ministère. De telles entreprises jouissent d’un avantage par rapport aux nouveaux arrivants sur le marché et peuvent utiliser leur position de force sur le marché pour accroître leurs profits. Voir <https://icai.independent.gov.uk/wp-content/uploads/Procurement-DFIDs-approach-to-its-supplier-market.pdf>

³¹ Voir le rapport de l’ICAI intitulé « Achieving value for money through procurement Part 1: DfID’s approach to its supplier market » <https://icai.independent.gov.uk/report/achieving-value-money-procurement-part-1-dfids-approach-supplier-market/>

³² Dans sa réponse aux recommandations formulées par l’ICAI dans son rapport sur la passation des marchés comme moyen d’optimiser les ressources, le DfID fait observer que la concurrence est souvent moindre dans certains pays fragiles ou touchés par un conflit dans lesquels il intervient https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/669860/Achieving-VfM-through-procurement.pdf

de contrats de grande envergure peut être déterminée par des considérations liées à l'efficacité³³, il peut être difficile pour les petites entreprises des pays bénéficiaires, qui n'ont pas la capacité de gérer de tels programmes, de soumissionner et de remporter des marchés financés par l'APD. Comme le relevait récemment l'ICAI britannique, la complexité des contrats et la lenteur des processus de passation des marchés peuvent également désavantager les entreprises plus petites, qui ne sont pas en mesure d'en gérer les conséquences financières³⁴.

- Une étude récente menée par Eurodad a confirmé que les fournisseurs locaux peuvent encore aujourd'hui se heurter à des obstacles en matière d'accès à l'information, en raison de l'utilisation sporadique des médias locaux ou de la publication des appels d'offre dans la seule langue du donneur³⁵.
- D'autres obstacles peuvent être plus difficiles à surmonter, comme l'incapacité des fournisseurs locaux à satisfaire aux exigences imposées par les donneurs et à se conformer aux procédures de diligence raisonnable.

30. Les membres du CAD devraient étudier les moyens d'aller plus loin que le déliement formel de l'aide pour s'attaquer, dans la mesure du possible, aux contraintes informelles qui pèsent sur les fournisseurs locaux, par exemple en proposant des contrats de moindre ampleur, lorsque cela est possible, en gardant à l'esprit les capacités administratives limitées dont ces fournisseurs disposent pour gérer la passation des marchés, ou en élaborant des stratégies plus volontaristes qui permettent de développer les marchés de fournisseurs dans les pays bénéficiaires, y compris pour les contrats de premier rang. Certains membres ont récemment pris des mesures à cet égard. Le DfID, par exemple, organise des événements préalables d'engagement sur le marché dans les pays bénéficiaires et a annoncé qu'il s'efforcera de structurer la taille et la conception de ses programmes afin de favoriser l'accès des nouveaux arrivants sur le marché³⁶. Le DFAT australien

³³ Dans le rapport de la JSCFADT consacré au programme d'aide australien dans la région Indo-Pacifique, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur (Department of Foreign Affairs and Trade, DFAT) indique avoir tendance à recourir à des accords de financement moins nombreux mais de plus grande ampleur, la passation des marchés publics locaux intervenant aux deuxième et troisième niveaux au moyen de subventions et de contrats de sous-traitance, afin d'accroître au maximum l'efficacité et l'optimisation des ressources. Voir https://parlinfo.aph.gov.au/parlInfo/download/committees/reportjnt/024253/toc_pdf/Firstreport.pdf;fileType=application%2Fpdf

³⁴ Voir le rapport de l'ICAI intitulé « Achieving value for money through procurement Part 1: DFID's approach to its supplier market » <https://icai.independent.gov.uk/report/achieving-value-money-procurement-part-1-dfids-approach-supplier-market/>

³⁵ Voir Eurodad, « Unleashing the catalytic power of Official Development Assistance through renewed action on untying », (2018) https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/eurodad/pages/505/attachments/original/1590678519/Unleashing_the_catalytic_power_of_Official_Development_Assistance_through_renewed_action_on_untying.pdf?1590678519

³⁶ Voir la réponse du DFID aux recommandations formulées par l'ICAI dans son rapport sur la passation des marchés comme moyen d'optimiser les ressources https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/669860/Achieving-VfM-through-procurement.pdf

prévoit de lancer un portail sur la sous-traitance afin de sensibiliser les entreprises locales aux possibilités qu'offrent les marchés financés par l'APD³⁷.

Tableau 3. Proportion de contrats attribués à des fournisseurs provenant de PMA et de PPTE par taille de contrat, 2017-18

Valeur du contrat (milliards USD)	X < 1	1 ≤ X < 5	5 ≤ X < 10	10 ≤ X < 20	20 ≤ X < 40	40 ≤ X < 60	60 < X
Nombre total de contrats	10 985	1 247	318	228	134	40	49
Proportion attribuée aux PMA et PPTE (%)	54.6	22.4	17.9	18	15.7	7.5	6.1

Source : base de données du CAD-OCDE sur les contrats attribués.

Pour dresser un tableau exhaustif du degré de déliement de l'aide tout au long de la chaîne d'approvisionnement de l'aide, le prochain rapport devrait comporter une analyse de la répartition géographique des contrats de sous-traitance.

31. En effet, il existe plusieurs niveaux de contrat dans le système de passation des marchés financés par l'APD, du contrat de premier rang, pour la gestion et la mise en œuvre du projet ou du programme pour le compte du donneur, à la passation des marchés et l'acquisition effective de biens et de services³⁸. Le degré de liaison dépend de la mesure dans laquelle le premier contrat attribué par le donneur, quel qu'en soit le niveau, est officiellement ouvert à une concurrence sans restriction au niveau international ; les données et analyses relatives à l'attribution des marchés se fondent par conséquent sur ces premiers contrats. Toutefois, s'il convient de continuer à déterminer le degré de liaison au regard du premier contrat attribué par le donneur, dans le cas des grands contrats de premier rang associés à un large recours à la sous-traitance, il importerait de déterminer l'origine géographique des fournisseurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement, du contractant principal aux plus petits fournisseurs. Cela permettrait en particulier d'examiner le degré d'intégration des fournisseurs locaux dans la chaîne d'approvisionnement de l'aide. L'analyse dépendra de la disponibilité de telles données, qui ne font actuellement pas l'objet d'une communication au Secrétariat et ne sont pas nécessairement disponibles au niveau des donneurs. Certains membres ont néanmoins entrepris d'établir des systèmes permettant de recueillir ce type d'information. Ainsi, le DfID britannique met actuellement en place une nouvelle plateforme commerciale qui permettra d'indiquer le nombre de fournisseurs locaux ayant remporté des marchés locaux³⁹ et le DFAT australien s'emploie à mettre sur pied un nouveau cadre de rapport sur

³⁷ Voir le rapport de la JSCFADT sur le programme d'aide australien dans la région Indo-Pacifique https://parlinfo.aph.gov.au/parlInfo/download/committees/reportjnt/024253/toc_pdf/Firstreport.pdf;fileType=application%2Fpdf

³⁸ L'étude de 2010 sur l'efficacité du déliement de l'aide (« Le déliement de l'aide donne-t-il les résultats escomptés ? ») a mis au jour trois niveaux possibles de contrat : i) le contrat de premier rang pour la gestion et la mise en œuvre du projet ; ii) le contrat de sous-traitance attribué par le contractant principal ou les organisations locales chargées de la mise en œuvre ; et iii) la passation des marchés/l'acquisition effective de biens et de services par le fournisseur principal ou le sous-traitant. Voir le Chapitre 7, <https://www.oecd.org/dac/evaluation/dcdndep/44375975.pdf>

³⁹ Voir la réponse du DFID aux recommandations formulées par l'ICAI dans son rapport sur la passation des marchés comme moyen d'optimiser les ressources https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/669860/Achieving-VfM-through-procurement.pdf

l'attribution des marchés pour faciliter l'élaboration de ce type de rapport⁴⁰. Le Secrétariat souhaiterait mener une enquête auprès des membres pour savoir s'ils seraient en mesure de communiquer de telles données en 2021.

⁴⁰ Voir le rapport de la JSCFADT sur le programme d'aide australien dans la région Indo-Pacifique https://parlinfo.aph.gov.au/parlInfo/download/committees/reportjnt/024253/toc_pdf/Firstreport.pdf;fileType=application%2Fpdf

4. Tendances générales du déliement de l'aide

32. L'impact global de la Recommandation s'étend au-delà des activités et des pays qui relèvent de son champ d'application. La Recommandation invite expressément les membres du CAD à continuer de fournir une aide non liée à des pays et pour des activités qui ne relèvent pas de son champ d'application, ou à étudier la possibilité d'étendre leur aide non liée à ces activités et à ces pays lorsque l'aide qu'ils leurs dispensent est encore liée. Les membres du CAD ont réaffirmé cet engagement lors des forums de haut niveau⁴¹ d'Accra⁴² et de Busan⁴³.

Part de l'APD notifiée comme non liée

La part de l'APD notifiée comme non liée n'a cessé, dans l'ensemble, d'augmenter depuis les engagements pris à Busan, en 2010.

33. En 2017, la part de l'APD bilatérale des membres du CAD notifiée comme non liée a atteint son plus haut niveau jamais enregistré, à 80.9 % (Annexe A, **Tableau A.7**). Elle est ensuite redescendue à 77.9 % en 2018, même si ce chiffre reste élevé par rapport aux niveaux historiques. Ces résultats s'inscrivent dans le prolongement d'un accroissement relativement constant de la part d'APD notifiée comme non liée depuis la période de référence, soit le sommet de Busan de 2010, où cette part s'établissait à 74.2 %.

34. On observe une fois encore des différences entre les pays :

- Un certain nombre de donateurs, dont l'Australie, la Belgique, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse, notifient un degré (presque) total de déliement de l'aide au titre de leurs programmes (>90 %).
- L'Allemagne, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, la Nouvelle-Zélande et la Suède affichent des taux de déliement de l'aide supérieurs au taux du CAD dans son ensemble (>80 %).
- Le troisième groupe, composé des États-Unis, de la Hongrie, du Japon, du Portugal, de la République slovaque et de l'Union européenne, affichent des taux de déliement inférieurs au taux du CAD dans son ensemble, avec néanmoins plus de 60 % de l'APD notifiés comme étant de l'aide non liée. Il convient de noter que 70 % de l'APD liée dispensée par l'Union européenne ne l'étaient en fait que partiellement⁴⁴, ce qui signifie que le système de passation des marchés était ouvert aux pays en développement mais pas aux autres donateurs.

⁴¹ On notera que le Japon et les États-Unis interprètent les engagements souscrits à Accra et à Busan en matière de déliement de l'aide comme étant exclusivement limités aux apports d'APD entrant dans le champ d'application de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide.

⁴² Le Programme d'action d'Accra encourage les donateurs à élaborer des plans pour continuer à délier au maximum leur aide.

⁴³ Le Partenariat de Busan exhorte les fournisseurs de coopération pour le développement à accélérer leurs efforts pour délier leur aide.

⁴⁴ Par aide partiellement non liée, on entend les prêts et les dons qui sont contractuellement ou effectivement liés à la passation de marchés de biens et de services dans un nombre délimité d'autres pays, dont la quasi-totalité des pays en développement, et pouvant inclure le pays donneur.

- Finalement, Un quatrième groupe (soit l’Autriche, la Corée, l’Islande, la République tchèque et la Slovénie) dispense environ la moitié de son APD sous forme d’aide non liée. Dans le cas de l’Islande, l’intégralité de l’APD notifiée comme liée était en fait partiellement non liée.
- La Pologne affiche le taux de déliement le moins élevé (27 %).
- En termes de tendances, mis à part les fluctuations annuelles, la performance de la Hongrie, de la République tchèque et de la Slovénie mérite une mention particulière, car ces pays ont nettement amélioré leurs taux de déliement de l’aide par rapport aux années antérieures.

Dispositions relatives à la transparence

35. Les rapports des membres du CAD sur la transparence de leur aide vont au-delà des appels d’offres et des marchés attribués dans les PMA et les PPTE n’appartenant pas au groupe des PMA. En ce qui concerne la notification préalable des offres d’aide non liée (Annexe A, **Tableau A.4**), un total de 517 offres (représentant 43.8 milliards USD) a été notifié par sept membres⁴⁵, avec 196 contrats (représentant 27.6 milliards USD) attribués à des bénéficiaires n’appartenant pas aux groupes des PMA/PPTE. En ce qui concerne la notification *ex post* de l’attribution des marchés, à l’exception de la Pologne, de la Slovénie et de l’Union européenne, tous les membres du CAD prennent en compte l’ensemble des bénéficiaires d’APD dans leurs rapports⁴⁶. Un total de 26 membres, soit 87 % des membres du CAD, ont communiqué des données sur les marchés attribués en 2017-18, avec 16 219 contrats au total, représentant 45.3 milliards USD (Annexe A, **Tableau A.8**).

Origine géographique des attributaires des marchés

En 2017-18, les membres du CAD ont attribué une part moins importante de leurs marchés (tous bénéficiaires d’APD confondus) à leurs fournisseurs nationaux par rapport à 2015-16.

36. Si cette part est restée stable en proportion du nombre de contrats attribués, s’établissant à environ 40 %, elle a nettement diminué en proportion de la valeur totale des contrats, passant de 64 % à 57 % (Annexe A, **Tableau A.9**). Pour ce qui est des résultats individuels des différents membres :

- L’Australie, la Finlande et la Grèce ont attribué la quasi-totalité de la valeur globale de leurs contrats à leurs fournisseurs nationaux (>90%).
- L’Autriche, les États-Unis, la Hongrie, la Pologne, le Royaume-Uni et la Suède ont attribué une part élevée (plus des trois quarts) de leurs marchés à leurs fournisseurs nationaux.

⁴⁵ À savoir l’Allemagne, la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France, l’Italie et la Suisse.

⁴⁶ Soit l’Allemagne, l’Australie, l’Autriche, le Canada, la Corée, le Danemark, l’Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l’Islande, l’Italie, le Japon, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. L’Allemagne ne prend en compte l’intégralité des pays admissibles au bénéfice de l’APD que dans le questionnaire individuel (contrats supérieurs à 700 000 DTS) et l’Autriche que dans le questionnaire au niveau agrégé (contrats inférieurs à 700 000 DTS).

- Le Canada, le Danemark, la France, le Japon et la Nouvelle-Zélande se situent à un niveau comparable à celui du CAD pris dans son ensemble, mais continuent d'attribuer bien plus que la moitié de la valeur totale des contrats à leurs entreprises nationales.
- La République tchèque, la Slovénie, la Suisse et l'Union européenne affichent de bons résultats en termes de part de contrats attribués à leurs fournisseurs, laquelle se situe entre 40 % et 50 % de la valeur totale des contrats.
- Enfin, l'Allemagne, la Belgique, la Corée, l'Espagne, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg et le Portugal attribuent plus de 70 % de la valeur totale des contrats à des fournisseurs d'autres pays.
- En termes de tendances, il convient de souligner que la part des contrats attribués à des fournisseurs du pays donneur a diminué pour l'Autriche (88 % à 43 %), la Corée (49 % à 30 %), le Japon (81 % à 58 %), la République tchèque (94 % à 54 %), la Slovénie (100 % à 46 %) et la Suisse (51 % à 24 %).

La répartition par origine géographique des attributaires des marchés est relativement plus équilibrée lorsqu'on considère le groupe tout entier des pays admissibles au bénéfice de l'APD par rapport au seul groupe des PMA/PPTE.

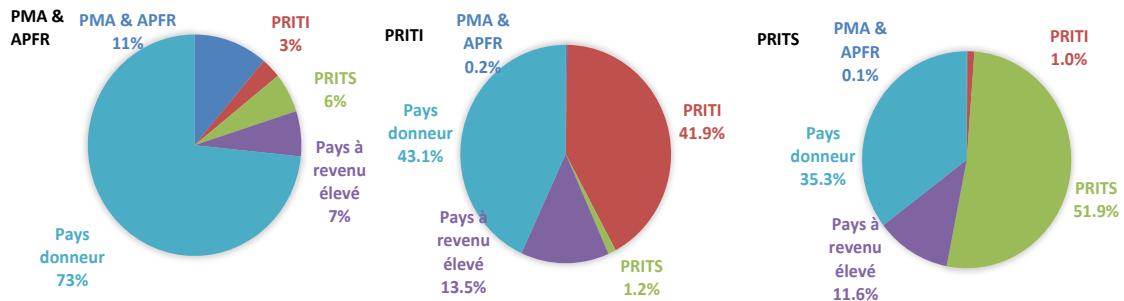
37. Si la répartition en termes de nombre de contrats est plus ou moins identique à celle prévalant dans les pays couverts par la Recommandation, la répartition en termes de valeur totale ressort à 57 % en faveur de fournisseurs du pays donneur dans l'ensemble des pays couverts, contre 61 % dans le cas de contrats attribués dans les PMA et les PPTE, et à 26 % en faveur de fournisseurs provenant de pays en développement dans l'ensemble des pays couverts, contre 19 % dans les PMA et PPTE. Cette situation s'explique par le fait que les fournisseurs issus de PMA ou de PPTE ont tendance à remporter des contrats de moindre ampleur (leur montant s'élevant en moyenne à 0.5 million USD) que les fournisseurs des autres pays en développement (montant moyen des contrats : 4.2 million USD).

La part des marchés attribués à des fournisseurs provenant de pays en développement augmente sensiblement lorsque le groupe de revenu auquel appartient le pays bénéficiaire est plus élevé.

38. Comme le montre le Graphique 2, si les fournisseurs des PMA et des autres pays à faible revenu (APFR)⁴⁷ remportent 11 % de la valeur totale des contrats d'un montant supérieur à 700 000 DTS (soit environ 1 million USD) mis en œuvre dans leur pays, cette proportion passe à 42 % pour les fournisseurs des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et à 52 % pour les fournisseurs des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS). En conséquence, la part attribuée à des fournisseurs du pays donneur diminue pour passer de 73 % dans les PMA et les APFR à 43 % dans les PRITI et 35.3 % dans les PRITS, ce qui laisse entendre que les pays à revenu intermédiaire ont tendance à rencontrer beaucoup moins d'obstacles que les PMA (voir Section 4).

⁴⁷ Les autres pays à faible revenu (APFR) sont les pays qui sont classés dans la catégorie des pays à faible revenu par la Banque mondiale mais qui ne figurent pas dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA) établie par les Nations Unies. En 2017 et 2018, on comptait seulement 2 APFR, à savoir la République populaire démocratique de Corée et le Zimbabwe ; on peut donc considérer que le groupe des PMA-APFR est principalement composé de PMA.

Graphique 2. Origine géographique des attributaires de marchés par groupe de revenu du pays bénéficiaire (2017-18)



Note : Seuls sont pris en compte dans ces calculs les contrats dont le montant est égal ou supérieur à 700 000 DTS, qui font l'objet d'une notification au niveau individuel et sont assortis d'informations sur le pays bénéficiaire et le pays d'enregistrement du fournisseur. Sont exclus les contrats dont le montant est inférieur à 700 000 DTS et qui sont notifiés au niveau agrégé.

Source : Base de données du CAD-OCDE sur les contrats attribués.

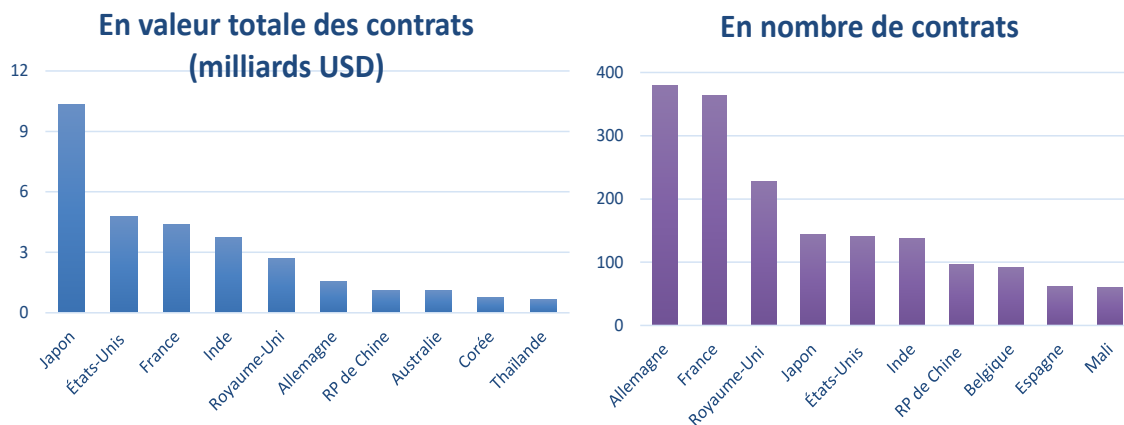
L'Inde et la Chine continuent de figurer parmi les 10 premiers attributaires des marchés.

39. Les 10 premiers pays d'origine des fournisseurs attributaires des marchés, en termes de nombre de contrats mais aussi de valeur totale des contrats, englobent 7 pays du CAD et 3 pays non membres du CAD (voir Graphique 3). Les États-Unis, la France et le Japon sont les trois pays qui ont remporté le volume le plus important de contrats, en termes de valeur, tandis que l'Inde, la République démocratique populaire de Chine et la Thaïlande se sont classées, respectivement, aux 4^e, 7^e et 10^e rangs. L'Inde et la Chine figurent régulièrement parmi les principaux attributaires de marchés, comme analysé dans le rapport de 2018 sur le déliement de l'aide⁴⁸. Alors que 85 % de la valeur des contrats attribués aux fournisseurs indiens concernaient des contrats en Inde, 53 % de la valeur des contrats remportés par les fournisseurs chinois concernaient des contrats en dehors de la Chine. Les membres du CAD peuvent subir des pressions politiques lorsque les fournisseurs ressortissants de donateurs non membres du CAD ont la possibilité de soumissionner pour les offres d'aide non liée émanant des donateurs du CAD, mais que les fournisseurs ressortissants des pays du CAD ne peuvent pas faire de soumission pour les programmes financés par ces autres donateurs⁴⁹.

⁴⁸ Voir le rapport de 2018 sur la Recommandation sur le déliement de l'aide [https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DCD-DAC\(2018\)12-REV2.en.pdf](https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DCD-DAC(2018)12-REV2.en.pdf)

⁴⁹ Voir, par exemple, les questions soulevées par un partenaire au développement en Australie dans le rapport sur le programme d'aide australien dans la région Indo-Pacifique, paragraphe 5.104 https://parlinfo.aph.gov.au/parlInfo/download/committees/reportjnt/024253/toc_pdf/Firstreport.pdf;fileType=application%2Fpdf. Voir également <https://foreignpolicy.com/2019/04/20/catching-china-by-the-belt-and-road-international-development-finance-corp-beijing-united-states/>

Graphique 3. Dix premiers pays d'origine des attributaires des marchés, en valeur totale et en nombre de contrats (2017-18)



Note : Seuls sont pris en compte dans ces calculs les contrats dont le montant est égal ou supérieur à 700 000 DTS, qui font l'objet d'une notification au niveau individuel et sont assortis d'informations sur le pays bénéficiaire et le pays d'enregistrement du fournisseur. Sont exclus les contrats dont le montant est inférieur à 700 000 DTS et qui sont notifiés au niveau agrégé.

Source : Base de données du CAD-OCDE sur les contrats attribués, questionnaire individuel.

Annexe A. Tableaux

Tableau A.1. Tableau 1. APD bilatérale des membres du CAD aux PMA et aux PPTE n'appartenant pas au groupe des PMA

relevant du champ d'application de la Recommandation (PMA et PPTE non PMA)

	Total (millions USD, prix constants de 2018)					Part non liée (%)				
	2014	2015	2016	2017	2018	2014	2015	2016	2017	2018
Australie	433	385	303	330	317	99.2	100.0	100.0	100.0	100.0
Autriche	137	23	45	33	46	88.8	85.1	27.2	74.1	57.6
Belgique	180	148	213	228	113	100	100	100	99	99
Canada	556	591	749	571	510	100	100	100	100	100
République tchèque	8	7	5	9	7	23	44	34	51.5	49.2
Danemark	840	374	321	446	368	91.1	100.0	98.9	100	91.5
Institutions de l'UE	1 462	3 784	5 607	4 273	3 702	93.0	84.0	100.0	100.0	100
Finlande	130	142	70	84	114	91.9	89.1	94.9	99.7	97.8
France	1 297	1 612	1 425	1 924	1 838	97.0	97.2	98.9	99.8	99.8
Allemagne	1 074	1 353	1 127	1 369	1 628	99.8	100.0	99.9	100.0	100.0
Grèce	0.1	0.2	0	100	0	3.2
Hongrie	..	0.6	4.3	2	27	..	0.0	0.0	6.1	5.8
Islande	14	15	15	12	21.6	100	100	100	100	93.6
Irlande	168	144	124	128	105	100	100	100	100	100
Italie	153	228	127	453	265	97.2	99.2	99.6	92.7	96.1
Japon	3 296	4 935	3 546	5 563	4 269	100.0	100.0	97.1	98.1	100.0
Corée	1 166	1 093	1 092	766	1 286	58.4	49.1	67.3	58.6	45.6
Luxembourg	93	36	44	39	72	100	100	100	100	100.0
Pays-Bas	435	351	560	342	410	97.9	96.8	99.7	97.0	99.9
Nouvelle-Zélande	82	58	56	48	28	97.8	98.6	98.9	92.7	98.6
Norvège	535	357	452	458	641	100	100	100	100	100
Pologne	36	46	81	14	87	3.1	3.6	2.0	10.6	2.0
Portugal	50	49	36	26	33	31.7	39.0	55.4	62.5	69.1
République slovaque	0.5	0.2	0.5	2.3	0.8	0.0	100.0	98.1	41.8	0.0
Slovénie	0.1	0.5	0.0	0.3	0.5	0.0	0.0	100.0	100.0	48.9
Espagne	177	84	82	133	201	95.5	82.0	98.0	96.3	98.2
Suède	485	474	502	777	786	98.7	93.9	99.6	99.4	98.6
Suisse	582	533	316	446	527	100	100	100	100	100
Royaume-Uni	929	1 103	1 097	682	1 514	100	100	100	100	100
États-Unis	7 132	7 722	7 547	6 589	6 665	68.5	58.5	67.1	73.8	64.2
CAD – Total	21 450	25 648	25 546	25 751	25 584	85.6	82.2	87.8	91.3	87.1

Note : Hors frais administratifs, coûts des réfugiés dans le pays donneur et autres secteurs exclus du champ d'application de la Recommandation sur le déliement.

Source : Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD-OCDE.

Tableau A.2. Caractéristiques de l'aide liée des membres du CAD, 2017-18

relevant du champ d'application de la Recommandation (PMA et PPTE non PMA)

Pays	Montant total (aide liée + partiellement déliée)	Organisme donneur	Degré de liaison	Type d'aide	Instrument de financement	Canal d'acheminement	Secteur
Autriche	28.1	Ministère des Finances (100 %)	Contributions liées (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Bonification d'intérêt pour des projets (100 %)	Gouvernements donateurs (99 %)	Adduction d'eau (31 %) ; 28 % dans le transport routier (28 %)
Belgique	3.9	Service public fédéral (SPF) Affaires étrangères (100 %)	Contributions liées (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Bonification d'intérêt (100 %)	Secteur privé du pays fournisseur (100 %)	Approvisionnement en eau (64 %) ; projet d'énergie renouvelable (27 %)
République tchèque	7.7	Agence tchèque de développement (93 %)	Contributions liées (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Dons (100 %)	ONG basée dans le pays donneur (85 %)	Agriculture (43 %)
Danemark	31.1	Ministère des Affaires étrangères (100 %)	Contributions liées (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Bonification d'intérêt (97 %)	Gouvernement bénéficiaire (100 %)	Transport (98 %)
Finlande	2.7	Ministère des Affaires étrangères (100 %)	Contributions liées (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Dons (100 %)	Universités, établissements d'enseignement post-secondaire et autres établissements d'enseignement, instituts de recherche ou groupes de réflexion (58 %) ; ONG basées dans un pays donneur (30 %)	Prospection minière (51 %) ; gouvernement et société civile (49 %)
France	6.4	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (100 %)	Contributions liées (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Dons (100 %) provenant du fonds FASEP pour les études de faisabilité	Institutions du secteur public (100 %)	Transport (24 %), agriculture (15 %) ; santé (15 %)
Hongrie	28.0	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce (100 %)	Contributions liées (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Bonification d'intérêt (92 %)	Gouvernement donneur (100 %)	Gestion de l'eau (43 %) ; développement agricole (44 %)
Islande	1.4	Ministère des Affaires étrangères (100 %)	Partiellement déliée (70 %)	Interventions de type projet (100 %)	Dons (100 %)	ONG basée dans le pays donneur (100 %)	Santé (36 %) ; services sociaux de base (34 %) ; éducation sanitaire
Italie	43.6	Artigiancassa (46 %) ; Direction générale de la coopération pour le développement (37 %) ; administration locale administration (9 %)	Liée (97 %) ; partiellement déliée (3 %)	Interventions de type projet (87 %) ; Contributions à des programmes et des fonds poursuivant un ou fonds à objectif spécifique gérés par des partenaires d'exécution (9 %)	Dons (56 %) ; prêts (44 %)	Gouvernements donateurs (57 %) ; ONG basées dans le pays donneur (30 %)	Transports et entreposage (31 %) ; éducation (29 %) ; industrie (12 %)
Japon	106.1	Agence japonaise de coopération internationale (100 %)	Liée (100 %), en totalité dans des PPTE n'appartenant pas au groupe des PMA (Côte d'Ivoire et Nicaragua). L'engagement du Japon concernant le déliement ne s'applique qu'aux PMA.	Interventions de type projet (100 %)	Prêts (100 %)	Gouvernement donneur (100 %)	Transport (100 %)
Corée	1 016.1	Export-Import Bank of Korea (97 %)	Contributions liées (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Prêts (96 %)	Gouvernement bénéficiaire (96 %) ; gouvernement donneur (4 %)	Transport (24 %) ; énergie (23 %)
Pays-Bas	10.8	Ministère des Affaires étrangères (100 %)	Partiellement liée (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Dons (100 %)	Universités, établissements d'enseignement post-secondaire et autres établissements d'enseignement, instituts de recherche ou groupes de réflexion (96 %)	Approvisionnement en eau et assainissement (100 %)
Nouvelle-Zélande	3.9	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce (100 %)	Contributions liées (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Dons (100 %)	Secteur privé du pays fournisseur (96 %)	Dispositif santé-traitement médical (90 %)
Pologne	98.3	Ministère des Finances (100 %)	Contributions liées (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Prêts-crédits d'aide liée (100 %)	Gouvernement donneur (100 %)	Développement des services légaux et judiciaires (60 %) ; agriculture (40 %)

Non classifié

Pays	Montant total (aide liée + partiellement déliée)	Organisme donneur	Degré de liaison	Type d'aide	Instrument de financement	Canal d'acheminement	Secteur
Portugal	20.2	Gouvernement portugais (100 %)	Contributions liées (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Prêts-lignes de crédit (100 %)	Gouvernement donneur (100 %)	Soutien aux importations-biens d'équipement (100 %)
République slovaque	2.2	Agence slovaque de développement international (100 %)	Contributions liées (100 %)	Contributions à des programmes et des fonds poursuivant un objectif spécifique et gérés par des partenaires d'exécution (41 %) ; interventions de type projet (35 %) ; fonds communs/financements groupés (24 %).	Dons (100 %)	ONG internationales (36 %) ; institutions des Nations Unies (22 %)	Santé (43 %) ; approvisionnement en eau (38 %) ; éducation (15 %)
Slovénie	0.2	Ministère des Affaires étrangères (100 %)	Contributions liées (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Dons (100 %)	ONG basées dans le pays donneur (100 %)	Éducation/formation environnementale (100 %)
Espagne	8.5	AECID (63 %) ; Comunidad Autónoma de las Illes Balears (15 %) ; Ministère de la Défense (12.3 %).	Contributions liées (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Dons (100 %)	Gouvernement donneur (60 %) ; ONG basées dans le pays donneur (18.5 %) ; gouvernement bénéficiaire (11.6 %)	Culture et loisirs (22 %) ; agriculture (22 %) ; santé (15.4 %)
Suède	15.6	Asdi (85 %) ; Institut suédois (11 %)	Partiellement liée (73 %)	Contributions à des programmes et des fonds poursuivant un objectif spécifique et gérés par des partenaires d'exécution (60 %) ; interventions de type projet (40 %)	Dons (100 %)	Institutions des Nations Unies (76 %)	Développement agricole (60 %) ; gouvernement et société civile (34 %)
États-Unis	4 107.1	USAID (76 %) ; State Department (15 %) ; Department of Agriculture (5 %) ; Department of Health and Human Services (4 %).	Contributions liées (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Dons (100 %)	Secteur privé du pays fournisseur (54 %) ; gouvernement donneur (22 %) ; ONG basées dans le pays donneur (17 %)	Gouvernement et société civile (30 %) ; santé (25 %) ; éducation (15 %) ; agriculture (10 %). Au nombre des programmes/projets figurent notamment : l'International Narcotics Control and Law Enforcement Program du Département d'État (496 millions USD), le programme pour des chaînes d'approvisionnement mondiales et pour la gestion de l'offre de produits sanitaires (411 millions USD), les dons accordés par les Centres de lutte contre les maladies (US Centres for Disease Control) (35 millions USD), le McGovern-Dole Food for Education Program du Département de l'Agriculture (190 millions USD) et les programmes de USAID à l'appui de l'éducation des enfants et la lecture (250 millions USD), les projets de développement agricole financés par Feed the Future, ou encore l'initiative du Global Hunger and Food Security de l'administration américaine (88 millions USD).

Source : Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE.

Tableau A 3 Situation des membres du CAD : matrice d'indicateurs de référence

relevant du champ d'application de la Recommandation (PMA et PPTE non PMA)

	Taux de déliement			Indicateur composite du partage de l'effort		
	(Point de référence : 0.60)			(Point de référence : 0.04)		
	Base (moy. 99-01)	2017	2018	Base (moy. 99-01)	2017	2018
Australie	0.42	1.00	1.00	0.05	0.07	0.06
Autriche	0.66	0.74	0.66	0.09	0.08	0.08
Belgique	0.53	0.99	1.00	0.11	0.14	0.12
Canada	0.42	0.99	1.00	0.05	0.10	0.11
République tchèque	..	0.47	0.51	..	0.03	0.03
Danemark	0.78	1.00	0.94	0.35	0.27	0.21
Institutions de l'UE	..	1.00	1.00
Finlande	0.72	0.95	0.97	0.10	0.12	0.16
France	0.59	0.98	0.99	0.10	0.18	0.18
Allemagne	0.45	0.92	0.92	0.06	0.14	0.14
Grèce	..	0.55	0.00	..	0.03	0.03
Hongrie	..	0.53	0.14	..	0.02	0.03
Islande	..	1.00	0.83	..	0.09	0.11
Irlande	0.85	1.00	1.00	0.15	0.15	0.13
Italie	0.40	0.92	0.95	0.05	0.08	0.07
Japon	0.77	0.89	0.90	0.06	0.15	0.13
Corée	..	0.56	0.46	..	0.05	0.06
Luxembourg	..	1.00	1.00	..	0.47	0.48
Pays-Bas	0.85	0.98	1.00	0.28	0.15	0.16
Nouvelle-Zélande	..	0.71	0.66	..	0.05	0.04
	0.99	1.00	1.01	0.34	0.32	0.34
Pologne	..	0.22	0.04	..	0.02	0.03
Portugal	0.41	0.76	0.74	0.11	0.07	0.06
République slovaque	..	0.45	0.08	..	0.03	0.03
Slovénie	..	1.00	0.48	..	0.03	0.03
Espagne	0.46	0.85	0.98	0.06	0.06	0.06
Suède	0.57	0.95	0.95	0.25	0.33	0.36
Suisse	0.84	0.96	0.98	0.11	0.15	0.15
Royaume-Uni	0.63	1.00	1.00	0.10	0.21	0.19
États-Unis	..	0.60	0.60	..	0.05	0.04
	0.55	0.84	0.84	0.05	0.11	0.10

Note : Le taux de déliement de l'APD bilatérale aux PMA-PPTE se calcule comme suit : APD bilatérale non liée aux PMA-PPTE/APD bilatérale totale aux PMA-PPTE (sur la base des engagements).

L'indicateur composite du partage de l'effort se calcule comme suit : (APD bilatérale aux PMA-PPTE/RNB × taux de déliement de l'APD bilatérale aux PMA-PPTE) + APD multilatérale aux PMA-PPTE/RNB. En vertu d'une convention appliquée par le CAD, l'APD multilatérale est considérée comme non liée.

Pour la période de base (moy. 99-01), « .. » signale qu'il n'a pas été possible de calculer les indicateurs de la matrice. Certains pays soit n'ont pas encore commencé à notifier leur APD dans le SNPC, soit n'ont pas été en mesure de notifier pleinement leur degré de liaison pour la période considérée. Dans le cas des institutions de l'UE, l'indicateur composite du partage de l'effort ne peut pas être calculé puisque le rapport APD/RNB n'est pas applicable.

Source : Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE.

Tableau A.4. Notifications préalables placées sur le panneau d'affichage du CAD, 2010-19

	Montant en millions USD										Nombre de notifications									
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Australie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8	2	5	6	1	1
Autriche
Belgique	99.6	284.9	315.0	916.4	704.2	885.9	583.9	413.4	769.1	459.5	30	25	24	35	34	47	33	39	47	24
Canada	..	0.8	0.3	9.8	43.3	5.0	3	1	4	5	5
République tchèque
Danemark	10	5
Institutions de l'UE
Finlande	5	1	..	3	1
France	98.7	444.9	3 154.2	2 920.2	2 218.9	2 590.7	3 622.7	2 492.3	2 895.9	2 334.4	10	17	40	38	36	30	38	34	24	36
Allemagne	..	151.9	32.5	144.8	114.0	44.7	..	15.4	40.0	11	2	7	11	4	..	2	2	..
Grèce
Islande
Irlande
Italie	160.7	..	180.3	3	..	9
Hongrie
Japon	955.6	3 929	6 196.7	2 150.3	1 619.2	8	12	11	10	8
Corée
Luxembourg
Pays-Bas
Nouvelle-Zélande
Norvège
Pologne
Portugal
République slovaque
Slovénie
Espagne
Suède
Suisse	25.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	18	23	13	12	15	8
Royaume-Uni
États-Unis	4 592.5	2 822.1	1 250.8	2 073.0	12 585.8	2 205.6	1 792.9	5 348.6	1 185.0	..	84	72	72	62	76	75	45	43	23	..
Total PMA/PPTE	4 834.7	3 721.4	5 708.3	9 859.8	21 890.5	7 882.1	7 618.7	8 430.3	4 890.0	2974	147	136	152	167	193	195	137	133	111	77
Pour mémoire :																				
Total Notifications	6 577.2	5 717.5	10 081.4	19 934.6	27 438.1	17 051.3	16 944.8	22 509.4	12 673.3	8 655.0	229	218	235	245	287	284	213	219	172	126
Autres bénéficiaires	1 742.5	1 996.1	4 373.1	10 074.7	5 547.6	9 169.1	9 326.1	14 079.1	7 783.3	5681	82	82	83	78	92	89	76	86	61	49

Note : Les données du tableau ont été révisées de manière à tenir compte des évolutions de la liste des pays éligibles. Dans un souci de compétitivité, certains membres ont soumis des notifications sans indiquer le montant des projets. « .. » signale qu'aucune donnée n'a été fournie.

Source : Panneau d'affichage de l'OCDE sur l'aide non liée.

Tableau A.5. Récapitulatif des contrats attribués ayant fait l'objet d'une notification *ex post*, 2014-18

Volume des contrats et nombre de contrats, selon le champ d'application de la Recommandation (PMA et PPTE non PMA)

	Millions USD					Nombre de contrats				
	2014	2015	2016	2017	2018	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Australie</i>										
individuel	91.3	189.3	215.7	146.7	16.2	9	23	15	14	3
agrégé*	51.1	14.4	23.1	9.6	5.3	472	121	202	64	44
<i>Autriche</i>										
individuel	2.1					1				
agrégé*	4.0	2.5	8.4	3.6	0.1	138	14	33	10	2
<i>Belgique</i>										
individuel	11.2	22.8	16.4	21.2	50.6	35	64	45	87	59
agrégé										
<i>Canada</i>										
individuel	2.4	34.6	35.7	78.7	15.8	2	7	6	9	3
agrégé*	10.3	7.0	6.8	0.7	0.5	178	169	155	23	9
<i>République tchèque</i>										
individuel			
agrégé*	6.2	8.5	18.7	62	211	233
<i>Danemark</i>										
individuel	15.1	16.5	22.6	16.7	4.4	6	4	8	6	2
agrégé*	25.3	18.9	17.1	13.8	13.5	409	368	231	259	203
<i>Institutions de l'UE</i>										
individuel	2 687.0	3 061.4	3 937.1	452	405	689
agrégé*	391.0	233.7	329.6	1 703	1 232	1 302
<i>Finlande</i>										
individuel	..	2.4	10.0	15.0	14.3	..	1	4	4	3
agrégé	..	20.8	12.9	8.9	2.4	..	156	108	96	34
<i>France</i>										
individuel	974.3	498.0	1 151.8	788.3	1 305.3	114	74	105	114	104
agrégé*	85.0	69.5	88.9	51.0	36.5	199	205	305	174	103
<i>Allemagne</i>										
individuel	569.8	182.8	922.7	1 315.0	1 319.2	128	79	217	452	169
agrégé	24.7	13.4	35.6	63.6	1 415.4	168	110	195	299	175
<i>Grèce</i>										
individuel
agrégé*	0.1	3	..
<i>Hongrie</i>										
individuel
agrégé	0.3	4
<i>Islande</i>										
individuel										
agrégé*	1.2	0.8	1.0		16.0	2	3	3		54
<i>Irlande</i>										
individuel
agrégé
<i>Italie</i>										
individuel					0.9					1
agrégé*	0.5	0.5	3.9	2.7	10.5	18	6	15	21	54
<i>Japon</i>										
individuel	643.5	4 164.8	1 256.8	7 699.1	2 852.8	47	59	55	65	88
agrégé	3.5	4.1				226	260			

Tableau A.5. Récapitulatif des contrats attribués ayant fait l'objet d'une notification *ex post*, 2014-18

Volume des contrats et nombre de contrats, selon le champ d'application de la Recommandation (PMA et PPTE non PMA)

	Millions USD					Nombre de contrats				
	2014	2015	2016	2017	2018	2014	2015	2016	2017	2018
<i>Corée</i>										
individuel	28.7	59.0	22.9	65.9	44.1	12	20	27	21	6
agrégé*	7.0	8.9	3.3	22.3	13.3	37	63	63	427	63
<i>Luxembourg</i>										
individuel	6.2	5.7	8.1	8.7	6.0	8	5	8	7	6
agrégé*	28.3	21.5	17.0	29.6	23.1	668	567	645	1009	940
<i>Nouvelle-Zélande</i>										
individuel	35.0	15.4		15	5	..
agrégé*	37.8			304
<i>Pays-Bas</i>										
individuel
agrégé*
<i>Norvège</i>										
individuel
agrégé
<i>Pologne</i>										
individuel				
agrégé	..	1.8	2.1	1.8	2.8	..	59	35	30	52
<i>Portugal</i>										
individuel										
agrégé*	12.9	5.4	10.3	8.2	7.3	531	938	1 042	1 241	1 737
<i>République slovaque</i>										
individuel
agrégé
<i>Slovénie</i>										
individuel
agrégé	..	0.5	..	0.5	5	..	8	..
<i>Espagne</i>										
individuel	3.6	45.8	11.8	29.9	9.5	3	11	7	6	4
agrégé*	2.4		139.9	8.6	8.4	96		1 079	120	100
<i>Suède</i>										
individuel	..			0.9			4	..
agrégé*	..	1.7	0.2	11.1	8	12	152	..
<i>Suisse</i>										
individuel	100.3	73.3	63.9	38.4	84.4	18	13	14	15	16
agrégé*	0.2					1				
<i>Royaume-Uni</i>										
individuel	1 024.3	449.9	518.1	251.6	549.2	73	44	40	26	33
agrégé*		29.2	22.3	10.3	10.8		51	44	19	28
<i>États-Unis</i>										
individuel	658.9	1 708.8	1 983.7	819.4	1 228.3	42	57	104	26	24
agrégé										
Total CAD	4 388	7 675	9 790	14 861	13 353	3 641	3 564	7 358	6 664	6 347

Note : Les mises à jour et les révisions des données concernant les années précédentes sont prises en compte dans ce tableau. « .. » indique qu'aucune donnée n'a été notifiée.

« Individuel » renvoie au questionnaire individuel portant sur les contrats adjugés d'un montant égal ou supérieur à 700 000 DTS. « Agrégé » renvoie au questionnaire au niveau agrégé portant sur les contrats adjugés d'un montant inférieur à 700 000 DTS.

Pour un certain nombre de membres, ce n'est qu'à partir de 2018 que la notification globale relative aux contrats inférieurs à 700 000 DTS a permis d'établir une distinction entre les contrats exécutés dans les PMA/PPTE et les contrats exécutés dans d'autres pays en développement.

(*) indique que la notification globale relative aux contrats inférieurs à 700 000 DTS porte à la fois sur les contrats exécutés dans les PMA/PPTE et sur les contrats exécutés dans d'autres pays en développement.

Source : Base de données de l'OCDE sur les contrats attribués.

Tableau A.6. Répartition des contrats attribués, 2017-18 et 2015-16

Volume des contrats et nombre de contrats, 2017-18, relevant du champ d'application de la Recommandation (PMA et PPTE non PMA)

Total contrats attribués			Dans le pays donneur		Autre donneur		Pays en développement (sauf PMA et PPTE non PMA)		PMA et PPTE non PMA		Institutions multilatérales	
Nombre de contrats	Millions USD		Nombre de contrats	millions USD	Nombre de contrats	millions USD	Nombre de contrats	millions USD	Nombre de contrats	Millions USD	Nombre de contrats	Millions USD
Australie	125	178	90	122	14	51	5	0	16	4	0	0
Autriche	12	4	8	3	1	0	1	0	2	0	0	0
Belgique	146	72	11	13	16	3	9	9	110	47	0	0
Canada	44	96	7	52	5	42	0	0	32	1	0	0
République tchèque	444	27	141	14	5	1	225	8	73	5	0	0
Danemark	470	48	281	27	50	15	64	2	75	4	0	0
Institutions de l'UE	3 628	7 562	2 092	3 286	236	616	62	177	965	842	27 3	2 640
Finlande	137	41	119	38	10	1	0	0	8	1	0	0
France	495	2 181	297	1 615	30	106	44	192	124	268	0	0
Allemagne	1 095	4 113	428	863	139	481	54	217	405	1 348	69	1 204
Grèce	3	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hongrie	4	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Islande	54	16	28	2	0	0	0	0	26	14	0	0
Irlande
Italie	76	14	2	2	0	0	6	1	68	11	0	0
Japon	153	10 552	95	8 661	7	162	15	1 155	36	574	0	0
Corée	517	146	427	38	2	17	13	13	75	77	0	0
Luxembourg	1 962	67	10	0	158	10	140	6	1 654	51	0	0
Pays-Bas
Nouvelle-Zélande	5	15	4	14	1	2	0	0	0	0	0	0
Norvège
Pologne	82	5	29	4	0	0	0	0	53	1	0	0
Portugal	2 978	16	432	3	3	0	93	1	2 450	11	0	0
République slovaque
Slovénie	8	1	2	0	6	0	0	0	0	0	0	0
Espagne	230	56	11	28	1	4	71	6	147	18	0	0
Suède	156	12	71	7	15	1	1	0	69	4	0	0
Suisse	31	123	15	53	8	27	0	0	8	42	0	0
Royaume-Uni	106	822	88	588	9	129	9	105	0	0	0	0
États-Unis	50	2 048	45	1 797	1	0	3	50	1	200	0	0
Total CAD	13 011	28 214	4 740	17 232	717	1 669	815	1 943	6 397	3 526	34 2	3 844
Répartition des contrats attribués (%) 2017-18												
CAD % du total	100	100	36	61	6	6	6	7	49	12	3	14

Note : Pour un certain nombre de membres, ce n'est qu'à partir de 2018 que la notification globale relative aux contrats inférieurs à 700 000 DTS a permis d'établir une distinction entre les contrats exécutés dans les PMA/PPTE et les contrats exécutés dans d'autres pays en développement. Ainsi, un total de 3 748 contrats, représentant 174 millions USD, couvrent à la fois les contrats exécutés dans les PMA/PPTE et les contrats exécutés dans d'autres pays en développement. 99 % de ces contrats ont été prolongés en 2017. Les chiffres relatifs à la Nouvelle-Zélande sont calculés sur la base de données incomplètes uniquement pour 2017. Aucun contrat n'a été adjugé par la Grèce (en 2018), par l'Irlande (en 2017 et 2018) et par la Slovénie (en 2018). Luxembourg : les données ci-dessus n'incluent pas les contrats d'experts individuels (contrats de travail de longue durée).

Source : Base de données de l'OCDE sur les contrats attribués.

(b) Volume des contrats et nombre de contrats, 2015-16, relevant du champ d'application de la Recommandation (PMA et PPTE non PMA)

Total contrats attribués		Dans le pays donneur		Autre donneur		Pays en développement (sauf PMA et PPTE non PMA)		PMA et PPTE non PMA		
Nombre de contrats	Millions USD	Nombre de contrats	Millions USD	Nombre de contrats	Millions USD	Nombre de contrats	Millions USD	Nombre de contrats	Millions USD	
Australie	361	442.6	284	402.9	4	30.1	45	3.8	28	5.9
Autriche	47	10.9	19	4.7	5	0.4	18	4.5	5	1.2
Belgique	109	39.2	15	13.1	13	3.1	0	0.0	81	23.0
Canada	337	84.1	209	56.9	3	0.6	41	1.6	84	25.1
République tchèque	62	6.2	53	5.8	0	0.0	9	0.3	0	0.0
Danemark	611	75.0	360	47.4	62	15.5	64	7.8	125	4.3
Institutions de l'UE	2 155	3 078.0	1 185	1 569.4	98	630.3	32	117.2	840	761.2
Finlande	269	46.1	211	40.0	26	3.3	24	2.6	8	0.2
France	689	1 808.2	365	1 043.6	34	79.7	138	435.7	152	249.3
Allemagne	601	1 154.6	248	197.0	69	51.4	62	453.1	222	453.0
Grèce
Hongrie
Islande	6	1.8	1	0.3	5	1.5	0	0.0	0	0.0
Irlande
Italie	21	4.3	0	0.0	0	0.0	2	0.5	19	3.8
Japon	374	5 425.7	110	4 393.8	59	267.2	178	608.4	27	156.3
Corée	173	94.0	47	45.9	2	0.5	54	21.4	70	26.2
Luxembourg	1 225	52.3	22	0.8	216	8.3	279	13.3	708	29.9
Pays-Bas
Nouvelle-Zélande	319	72.8	214	51.1	49	10.8	36	7.3	20	3.7
Norvège
Pologne	94	4.0	48	3.2	0	0.0	0	0.0	46	0.8
Portugal	1 980	15.7	580	3.4	13	0.1	191	1.9	1 196	10.4
République slovaque
Slovénie	5	0.5	5	0.5	0	0.0	0	0.0	0	0.0
Espagne	1 097	197.6	157	30.9	4	5.9	461	95.3	475	65.6
Suède	20	1.9	19	1.9	1	0.0	0	0.0	0	0.0
Suisse	27	137.2	10	33.4	5	20.4	0	0.0	12	83.4
Royaume-Uni	179	1 019.5	148	833.2	12	122.8	13	13.9	6	49.6
États-Unis	161	3 692.4	121	3 325.2	5	47.2	9	13.1	26	306.9
Total CAD	10 922	17 465	4 431	12 104	685	1 299	1 656	1 802	4 150	2 260
Répartition des contrats attribués (%), 2015-16										
CAD % du total	100	100	41	69	6	7	15	10	38	13

Note : Inclut la notification globale des contrats de faible montant (inférieurs à 700 000 DTS).

Les données relatives à l'UE incluent les contrats uniquement pour 2016. Les données relatives à la Nouvelle-Zélande incluent les contrats uniquement pour 2016.

Aucun contrat n'a été adjudgé par la Grèce et la Slovénie en 2015 et 2016).

Source : Base de données de l'OCDE sur les contrats attribués.

Tableau A.7. APD bilatérale totale des membres du CAD et part non liée

Tous secteurs et pays confondus (au-delà du champ d'application de la Recommandation sur le déliement)

	Total (millions USD, prix constants de 2018)					Part non liée (%)				
	2014	2015	2016	2017	2018	2014	2015	2016	2017	2018
Australie	2 838	2 730	2 230	2 203	2 349	89.1	100.0	100.0	100.0	100.0
Autriche	501	391	494	482	405	48.2	36.4	51.8	50.1	49.5
Belgique	1 116	1 135	1 056	980	803	96.7	96.7	95.8	95.6	97.9
Canada	2 733	3 293	3 551	2 090	2 562	93.0	98.5	95.6	93.3	97.2
République tchèque	48	65	58	63	71	32.4	44.3	45.9	55.9	58.2
Danemark	1 539	1 476	1 079	1 383	1 467	95.1	100.0	99.0	100.0	97.3
Institutions de l'UE	16 455	21 135	24 669	23 321	22 117	65.6	62.3	71.8	74.0	71.7
Finlande	667	525	334	557	577	90.4	92.6	95.3	98.3	98.1
France	7 357	8 487	7 982	10 029	8 060	92.3	95.6	96.3	96.1	98.1
Allemagne	16 128	15 581	19 209	20 465	20 320	83.6	84.0	86.2	85.5	86.0
Grèce	16	13	12	17	34	22.0	14.5	90.3	90.6	87.9
Hongrie		41	50	38	125	..	0.0	0.0	86.6	76.7
Islande	31	31	33	29	47	100.0	100.0	100.0	100.0	52.4
Irlande	479	429	431	444	433	98.2	100.0	100.0	100.0	100.0
Italie	596	984	861	1 671	1 154	93.5	95.2	95.0	90.9	92.2
Japon	15 385	20 735	19 955	19 884	18 556	78.2	74.6	77.4	82.6	67.2
Corée	2 402	2 418	2 572	2 440	2 736	53.2	48.7	56.0	50.2	52.2
Luxembourg	259	269	287	307	327	97.5	98.8	98.9	98.8	100.0
Pays-Bas	2 611	3 829	2 844	2 429	2 703	98.4	92.7	98.8	94.9	96.7
Nouvelle-Zélande	448	341	393	388	355	81.8	84.7	78.5	74.6	80.5
Norvège	3 004	3 323	2 728	3 362	3 572	100.6	100.0	100.0	100.0	100.0
Pologne	94	124	189	255	257	31.0	33.6	34.5	60.3	27.0
Portugal	257	189	161	139	147	34.5	49.0	59.1	68.6	76.6
République slovaque	13	17	26	36	30	1.2	47.5	64.2	62.2	70.9
Slovénie	14	15	22	20	29	0.0	12.4	53.4	99.6	51.8
Espagne	686	620	2 983	779	755	83.6	80.8	81.7	86.2	92.7
Suède	2 598	1 770	2 291	2 576	3 400	85.8	86.8	96.3	89.7	92.7
Suisse	2 427	1 943	1 584	2 420	2 000	93.9	94.6	94.3	96.5	97.1
Royaume-Uni	5 403	6 945	6 866	7 030	6 783	99.9	100.0	100.0	100.0	100.0
États-Unis	26 696	28 134	28 810	27 240	27 539	62.5	55.6	61.3	63.7	60.2
Total CAD	112 800	126 988	133 759	133 076	129 713	77.5	75.3	78.8	80.9	77.9

Note : Hors frais administratifs et coûts des réfugiés dans le pays donneur.*Source* : Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE.

Tableau A.8. Récapitulatif des contrats attribués ayant fait l'objet d'une notification *ex post*, 2009-18
 Volume des contrats et nombre de contrats, au-delà du champ d'application de la Recommandation (tous pays bénéficiaires de l'APD)

	Millions USD										Nombre de contrats									
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Australie	318	711	729	906	419	662	356	239	156	1 034	1 144	2 078	1 520	1 188	844	497	149	217	78	383
Autriche	..	5	2	4	5	6	3	8	8	0.1	..	98	119	137	143	139	15	33	20	2
Belgique	22	44	13	11	21	12	27	17	23	51	36	42	58	30	27	36	73	46	89	59
Canada	20	35	104	125	44	65	71	87	110	60	366	350	315	247	125	183	179	168	166	83
République tchèque	6	8	21	62	211	235	..
Danemark	47	66	49	36	46	45	40	50	31	24	388	452	409	378	450	418	373	244	265	247
Institutions de l'UE	3 078	3 295	4 267	2 155	1 637	1 991	..
Finlande	87	74	34	58	45	..	31	39	29	25	115	113	3	65	98	..	161	115	102	70
France	658	1 284	1 797	737	1 574	2 415	2 954	3 942	2 187	2 881	1 701	1 610	1 256	1 173	806	420	388	521	402	426
Allemagne	209	560	266	555	410	727	644	1 536	2 058	3 006	210	304	240	279	248	297	196	477	849	346
Grèce	6	1	0.1	2	26	13	3	36
Hongrie	6	108
Islande	1	1	1	..	20	2	3	3	102
Irlande
Italie	5	1	0.5	4	8	23	1	18	6	15	22	62	..
Japon	3 998	59	6 430	2 435	8 554	6 939	9 848	8 122	11 875	5 800	278	11	628	422	632	463	549	229	176	229
Corée	17	112	98	55	88	57	103	111	6	157	45	56	93	110	458	216
Luxembourg	29	40	32	32	30	38	28	27	39	38	94	154	152	118	123	681	575	657	1 018	1 210
Pays-Bas
Nouvelle-Zélande	21	26	158	55	..	208	186	352	21
Norvège
Pologne	2	2	2	3	59	35	30	..	52
Portugal	2	2	9	5	17	13	5	10	8	11	34	93	1 667	1 102	476	531	938	1 042	1 241	1 908
République slovaque
Slovénie	0	..	1	5	..	8
Espagne	21	11	96	117	64	214	60	77	9	5	9	107	28	1 102	230	618
Suède	3	2	1	55	..	19	13	13	426
Suisse	107	83	81	46	95	20	18	17	16	17
Royaume-Uni	592	541	657	931	697	1 591	1 456	1 146	1 081	1 523	174	42	86	46	118	117	142	123	101	105
États-Unis	2 795	3 081	5 022	2 719	1 975	2 866	12 774	2 729	2 126	2 830	185	172	266	226	164	140	150	177	58	87
Total CAD	8 809	6 528	15 183	8 678	14 037	15 660	28 476	21 555	23 364	21 908	4 978	5 718	6 734	5 573	4 309	4 125	4 113	7 913	7 627	8 592

Note : (1) Les révisions des données concernant les années précédentes sont prises en compte.

Source : Base de données de l'OCDE sur les contrats attribués.

Tableau A.9. Répartition des contrats attribués 2017-18

Volume des contrats et nombre de contrats, au-delà du champ d'application de la Recommandation (tous pays bénéficiaires de l'APD)

	Total contrats attribués		Pays donneur		Autre donneur		Pays en développement (hors PMA et PPTe non PMA)		PMA et PPTe non PMA		Institutions multilatérales (2)	
	Nombre de contrats	millions USD	Nombre de contrats	millions USD	Nombre de contrats	millions USD	Nombre de contrats	Millions USD	Nombre de contrats	millions USD	Nombre de contrats	Millions USD
Australie	461	1 190	375	1 130	45	54	25	2	16	4	0	0
Autriche	22	8	15	7	3	1	1	0	3	0	0	0
Belgique	148	73	11	13	16	3	11	10	110	47	0	0
Canada	249	170	179	106	10	55	28	7	32	1	0	0
République tchèque	446	29	143	16	5	1	225	8	73	5	0	0
Danemark	512	55	308	33	52	15	69	2	83	4	0	0
Institutions de l'UE	3 628	7 562	2 092	3 286	236	616	62	177	965	842	273	2 640
Finlande	172	54	151	50	13	3	0	0	8	1	0	0
France	828	5 069	412	3 095	84	408	200	1 281	132	284	0	0
Allemagne	1 195	5 064	445	980	153	562	123	970	405	1 348	69	1 204
Grèce	39	2	39	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Hongrie	108	6	52	5	0	0	56	1	0	0	0	0
Islande	102	20	52	3	0	0	24	3	26	14	0	0
Irlande
Italie	84	31	3	2	0	0	14	19	68	11	0	0
Japon	405	17 675	143	10 324	41	1 480	185	5 296	36	574	0	0
Corée	674	213	500	64	3	18	96	55	75	77	0	0
Luxembourg	2 228	77	12	1	231	13	330	12	1 655	51	0	0
Pays-Bas
Nouvelle-Zélande	21	55	13	34	3	7	3	8	2	7	0	0
Norvège
Pologne	82	5	29	4	0	0	0	0	53	1	0	0
Portugal	3 149	19	520	3	3	0	171	5	2 455	12	0	0
République slovaque
Slovénie	8	1	2	0	6	0	0	0	0	0	0	0
Espagne	848	137	427	42	5	8	289	70	147	18	0	0
Suède	426	55	288	47	43	3	21	1	74	4	0	0
Suisse	33	140	17	71	8	27	0	0	8	42	0	0
Royaume-Uni	206	2 604	183	2 312	12	182	11	110	0	0	0	0
États-Unis	145	4 957	106	4 398	11	75	19	225	7	234	2	25
Total CAD	16 219	45 272	6 516	26 027	983	3 530	1 943	8 262	6 433	3 584	344	3 869

Répartition des contrats attribués (%) depuis 2009

2017-18, % du total	100	100	40	57	6	8	12	18	40	8	2	9
2015-16, % du total	100	100	42	64	7	9	17	23	34	5
2018, % du total	100	100	39	52	6	10	12	16	40	11	3	11
2017, % du total	100	100	42	62	6	6	12	21	39	5	1	6
2016, % du total	100	100	40	51	8	9	18	33	33	7
2015, % du total	100	100	39	72	8	9	22	17	31	2
2014, % du total	100	100	41	45	10	17	18	34	31	4
2013, % du total	100	100	48	39	10	16	20	40	22	5
2012, % du total	100	100	45	59	8	9	23	27	25	5
2011, % du total	100	100	42	50	9	20	20	26	29	4
2010, % du total	100	100	54	63	8	8	18	15	20	14
2009, % du total	100	100	47	51	9	7	25	38	20	4

Note : Inclut la notification globale des contrats de faible montant.

À partir de 2017, les données permettent d'identifier séparément les contrats attribués aux institutions multilatérales.

Nouvelle-Zélande : les chiffres sont calculés sur la base de données incomplètes uniquement pour 2017.

Aucun contrat n'a été adjugé par la Grèce (en 2018), par l'Irlande (en 2017 et 2018) et par la Slovénie (en 2018).

Luxembourg : les données ci-dessus n'incluent pas les contrats d'experts individuels (contrats de travail de longue durée).

Source : Base de données de l'OCDE sur les contrats attribués.